

NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE

2017

Politie

 *Police*



Sommaire

Préambule	04
1 Mot du chef de corps	06
2 Le contexte de travail: incertitude et défis	08
2A Contexte socio-économique	10
2B Contexte institutionnel: la Région de Bruxelles-Capitale	12
2C La police intégrée structurée à deux niveaux	12
2D La criminalité objective	13
2E Les grands défis	15
2E.1 Les attentats et le radicalisme	15
2E.2 La problématique des bandes urbaines	17
2E.3 L'approche en matière de prostitution	18
2E.4 Les projets ou réflexions gouvernementales	20
2E.5 Le plan national de sécurité 2016-2019/Note cadre	22
3 Aspects morphologiques	24
3A Le personnel	24
3A.1 Quelques chiffres	24
3A.2 La gestion du personnel	26
3A.3 Formation, entraînement et recyclage	29
3A.4 Le bien-être	31
3A.5 Le teambuilding	32
3B Les moyens	32
3B.1 Infrastructure	32
3B.2 Logistique et masse	34
3B.3 Parc automobile	35
4 Résultats marquants "2016"	36
4A Quelques chiffres	36
4B Euro 2016	39
4C Événements particuliers	40
4C.1 La projection du film Black	40
4C.2 La rentrée scolaire	41
4C.3 Le parrainage	41
4C.4 Les actions de convivialité	41

4D Opérations remarquables	42
4D.1 Le concept CIAO	42
4D.2 Les dossiers judiciaires marquants	43
4D.3 La Brigade de Sécurisation de Transport en commun (BST)	44
4E Le partenariat	45
5 Projets	48
5A Plan zonal de sécurité	48
5A.1 Introduction	48
5A.2 Plan d'action "fraude sociale"	50
5A.3 Plan d'action "sécurité routière"	51
5A.4 Plan d'action "culture d'entreprise - diversité"	55
5B Principaux projets zonaux en matière de fonctionnement interne	56
5B.1 Projet structure	56
5B.2 Projet ICT	59
5B.3 Projet caméras	61

Préambule

L'année 2017 est la seizième année de la zone de police depuis la réforme des polices.

Au moment de la préparation du budget 2017, la circulaire ministérielle PLP 55 traitant des directives pour l'établissement du budget de 2017 à l'usage des zones de police n'était pas encore publiée au Moniteur Belge.

Selon les prévisions mensuelles de "l'indice santé" du Bureau du Plan, le prochain dépassement de l'indice pivot devrait se produire en août 2017 et les salaires dans la fonction publique seraient adaptés au coût de la vie, en d'autres termes augmentés de 2%, en octobre 2017.

Les recettes hors dotations communales s'élèvent à € 27.787.616,66 (y compris les subventions accordées aux communes de Schaerbeek et Saint-Josse dans le cadre des contrats de sécurité). Ceci représente une diminution de 4,93% (ou - € 1.440.000,00) par rapport à 2016.

Le budget ordinaire est fixé à € 90.180.000,00, ce qui représente une diminution de € 1.440.000,00 (- 1,57%) comparé au budget initial 2016. Cette diminution du total des dépenses s'explique, principalement, par l'absence de

dépenses de prélèvement contrairement au budget 2016 pour lequel nous avons prévu des dépenses de prélèvement pour € 2.325.892,89.

La masse salariale passe de € 74.370.718,61 en 2016 à € 76.016.657,49 en 2017, soit une augmentation de € 1.645.938,88 (+ 2,21 %) par rapport à l'année 2016, suite :

- aux augmentations barémiques annuelles et autres découlant du statut;
- aux sauts d'index.

A noter que, selon l'estimation communiquée par l'ONSSAPL, aucun montant de cotisation de responsabilisation pour les charges de pension n'est à prévoir dans le budget de la zone de police, et ce jusqu'au moins l'année 2020 (les estimations n'allant pas au-delà).

En chiffres absolus, les dotations communales 2017 progressent de 2% par rapport aux dotations communales 2016, mais grâce à l'utilisation des réserves, les dotations communales 2017 sont maintenues à un montant égal à celui de 2016 (+0%), soit € 62.392.383,34.

Les dotations communales représentent ainsi 69,19% des recettes ordinaires de la zone de police (contre 68,10 % en 2016).

Afin de rester dans l'enveloppe budgétaire définie par le Collège de police, comme c'était déjà le cas l'année passée, une attention particulière sera portée, compte tenu des nécessités opérationnelles, à la gestion de certaines indemnités et allocations. Les indemnités pour heures supplémentaires ont cependant été revues à la hausse par rapport à l'année précédente suite aux efforts supplémentaires demandés à la zone de police notamment dans le cadre des nouvelles mesures de sécurisation dans le cadre de la menace terroriste.

Le programme d'investissement 2017 prévoit des dépenses pour un montant de € 5.135.000,00 comparé à € 3.900.000,00 en 2016.

Comme les années précédentes, la zone de police 5344 souhaite par cette note rendre compte de la manière dont elle procède à la réalisation de sa politique de service à la population.

Elle indique les pistes suivies pour réaliser ses objectifs principaux, à savoir améliorer la qualité de ses services pour renforcer la sécurité des citoyens et augmenter le niveau de satisfaction de la population.



Mot du chef de corps



Depuis novembre 2015, la menace terroriste a imposé aux services de police un effort intense et continu dont l'exécution a encore été rendue plus difficile par la très longue grève des gardiens de prison. Notre zone de police ne fait pas exception.

2016 aura été une année de gestion de crise... et de gestion des changements.

Changement institutionnel quand la Région de Bruxelles-Capitale s'impose progressivement comme un acteur dans le domaine de la prévention et de la sécurité à la suite de la 6^e réforme de l'état.

Changement structurel quand la police fédérale révisé sa manière d'exécuter ses missions avec un impact sur les capacités des polices locales.

Changement organisationnel quand notre zone décide de revoir sa stratégie ICT et d'améliorer sa planification opérationnelle.

Crise, changements et finalement mise en cause de la légitimité et des capacités d'un modèle policier bruxellois comprenant six zones de police à assurer pleinement un service de qualité à la population et les missions générales de sécurité.

C'est en s'appuyant sur ses valeurs et sa philosophie de police de proximité que la zone de police a décidé de continuer à construire son action. Le maintien des activités dans l'espace public et l'ouverture des cinq commissariats sans interruption en ont été les symboles les plus marquants. Ainsi, les dispositifs encadrant les activités festives (fêtes de quartier, concerts, cortèges, braderies, bals populaires...) ont été renforcés pour permettre leur déroulement avec un niveau de risque acceptable. Par rapport à 2015, peu ou quasiment pas d'événements ont été annulés à cause du niveau de menace.

De plus, l'effort policier supplémentaire pour encadrer ces événements s'est fait sans faire appel aux renforts extérieurs des autres polices bruxelloises ou de la police fédérale. Dans le même temps, nous avons assuré plus de 80% des renforts vers l'extérieur qui nous étaient sollicités dans le cadre de la solidarité nationale. Le personnel opérationnel et administratif de la zone a fait preuve d'un engagement sans faille et d'une grande disponibilité pour réaliser cet effort.

Par ailleurs, les actions contre les principaux phénomènes de criminalité se sont poursuivies sans discontinuer, de même que les actions relatives à la gestion du phénomène de la prostitution dans le quartier Nord.

Enfin, nous avons posé les bases d'une amélioration progressive du fonctionnement du corps de police. Dans une organisation moderne, une stratégie ICT, une stratégie de gestion humaine des ressources constituent les bases nécessaires à la construction d'un service de qualité aux citoyens, mais aussi au développement et à l'accompagnement du personnel du corps de police.

Le budget 2017 s'inscrit dans une trajectoire budgétaire sur trois années. Il permet d'assurer le déploiement de la zone pour réaliser une action policière fondée sur la proximité. Il intègre le nouveau contexte de la menace terroriste et le nécessaire renforcement de l'encadrement policier des événements dans l'espace public. Il permet la poursuite de la modernisation des domaines ICT et GRH de la zone de police.



Le contexte de travail

2

Incertitude et défis

Depuis novembre 2015, sur le plan opérationnel, l'attention de tout un chacun se porte naturellement sur la radicalisation violente et la menace terroriste.

Elle ne doit pas occulter les particularités et les évolutions de l'environnement dans lequel s'organise le travail policier.

La brève description du contexte socio-économique va nous rappeler quelques éléments-clés nécessitant une approche policière adaptée fondée sur la police de proximité : la densité de population, la fragilité socio-économique de certaines classes d'âge et l'extraordinaire diversité de la population.

La 6^e réforme de l'État a entraîné l'émergence d'un nouvel acteur institutionnel dans le domaine de la sécurité : la Région de Bruxelles-Capitale. La création des outils permettant l'exercice de ses nouvelles compétences, mais aussi la nécessaire construction de nouvelles relations avec les autorités fédérales

et locales dans le domaine de la sécurité et la prévention ont une influence sur l'organisation du travail policier.

Le modèle de la police intégrée structurée à deux niveaux évolue. Depuis maintenant plusieurs années, la police fédérale se



réforme et s'optimise. Au niveau local, il est souvent difficile de percevoir les bénéfices d'une telle évolution, notamment dans un des domaines-clés de responsabilité de la police fédérale : l'appui aux polices locales. Les mécanismes de solidarité entre les composantes de la police intégrée, plus

particulièrement le mécanisme de la capacité hypothéquée (HYCAP) pour la gestion des événements, ont été poussés à leur extrême limite avec la menace terroriste, la grève dans les prisons et la gestion de l'Euro 2016.

Avec quel impact sur la criminalité ?

Nous verrons que les tendances constatées ces dernières années se poursuivent avec une baisse générale de la criminalité, mais que les domaines où la police pouvait se monter proactive (lois spéciales) sont impactés négativement, notamment par les événements majeurs de l'année 2016 (terrorisme, grève dans les prisons, euro 2016, ...) et les difficultés que connaît la police intégrée, structurée à deux niveaux.

Enfin, nous identifierons trois défis en terme d'approche de criminalité qui nous ont occupés en 2016 et continuerons à nécessiter un effort particulier en 2017 : la radicalisation violente, les bandes urbaines et la prostitution et la TEH.



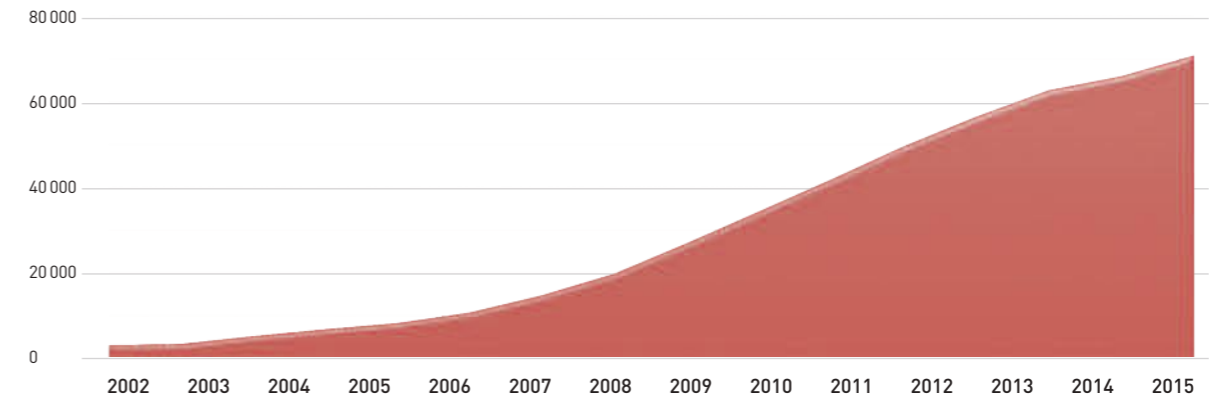
→ 2A Contexte socio-économique

	Zone 5344	Région Bruxelloise
Population de la zone - 2016	199.548 habitants (17% de la Région Bruxelloise)	1.187.890 habitants
Densité de population - 2016	13.954 habitants par km ²	7.361 habitants par km ²
Évolution de la population 2002 >< 2016	+23%	+21%
Évolution de la population 2015 >< 2016	1,4%	1,1%
Projection de la population en 2020	211.570 habitants (+6% par rapport à 2016)	1.230.611 habitants (+4% par rapport à 2016)
Part des 0-17 ans dans la population totale	25%	23%
Part des 65 ans et plus dans la population totale	11%	13%
Taux de chômage (2014)	Evere (19%) Saint-Josse-ten-Noode (29%) Schaerbeek (24%)	20%
Taux de chômage des jeunes (2014)	Evere (30%) Saint-Josse-ten-Noode (37%) Schaerbeek (34%)	31%

Source: IBSA, Actiris



Bruxelles-19: Evolution de la population roumaine, polonaise et bulgare - 2000 à 2015



Pour fonctionner de façon optimale, il est important pour la zone de regarder le contexte dans lequel elle évolue. Cela lui permet de s'adapter si nécessaire aux nouvelles tendances de la société et d'en tenir compte au niveau de son fonctionnement.

En 2016, la population de la zone de police s'élève à 199.548 habitants. Cela représente une croissance de plus de 1% par rapport à 2015 et de l'ordre de 23% par rapport l'année de la constitution de la zone. Cette augmentation est supérieure à la moyenne régionale. La croissance de la population devrait se poursuivre dans les années futures puisque les projections annoncent une hausse de la population entre 2016 et 2020 de l'ordre de 6%.

Comment s'explique cette hausse importante de la population ?

La hausse de l'immigration internationale explique en grande partie la hausse de la population bruxelloise et dès lors une baisse de l'âge des résidents et la hausse des naissances. Les populations roumaines, polonaises et bulgares sont

particulièrement visées comme le montre le graphique ci-dessus.

La population bulgare qui s'élève à 10.722 personnes en 2015 à Bruxelles est surtout concentrée sur Schaerbeek (43%) et Saint-Josse-ten-Noode (13%). Schaerbeek arrive aussi en



première position comme commune de domicile pour la population polonaise (26.590). En effet, 14% y résident. La population roumaine à Bruxelles s'élève à 33.399 personnes dont 17% sont domiciliés sur le territoire de la zone.

En matière de densité de population, la zone présente le plus haut taux (13.974 habitants par km² en 2016) à Bruxelles en comparaison avec les autres zones de police.

La population dans la zone est relativement jeune puisqu'un quart de la population a moins de 18 ans. Ce pourcentage est supérieur à la moyenne régionale (23%).

Le taux de chômage enregistré dans la zone est loin d'être négligeable. Il est même supérieur à la moyenne régionale (20,5%) pour les communes de Schaerbeek et de Saint-Josse-ten-Noode. Il convient aussi de souligner que plus de 30% des jeunes de moins de 25 ans sont au chômage sur la zone.

Ces différentes constatations ont évidemment une influence sur le travail de nos policiers. Le fait que la population augmente si fort sur le territoire de la zone entraîne inmanquablement une charge de travail supplémentaire pour la zone de police. La qualité de la vie dans les quartiers s'en ressent également et les problèmes de circulation sont multipliés.

→ 2B Contexte institutionnel: la Région de Bruxelles-Capitale

À la suite de la 6^e réforme de l'État, la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) exerce de nouvelles compétences dans le domaine de la prévention et de la sécurité. Pour exercer celles-ci, la RBC a mis en place un organisme d'intérêt public "Bruxelles Prévention et Sécurité" dont la mission vise, notamment, à la coordination des politiques de prévention et de sécurité de l'ensemble des acteurs bruxellois concernés. Il a été mis en place en 2016.

C'est cet organisme qui sera chargé de l'élaboration du plan régional de sécurité (PRS). Ce dernier est une nouveauté. Il vient s'intégrer dans le cycle de la politique policière définie par le plan national de sécurité et les plans zonaux de sécurité. Le PRS viendra s'insérer entre les deux plans [fédéral/local]. Le plan zonal de sécurité devra en tenir compte. L'élaboration du plan régional est en cours après une première phase de recueil d'informations auprès des différents acteurs concernés, c'est-à-dire notamment les services de police et les autorités judiciaires.

Le contexte particulier de la menace terroriste et les critiques sur le modèle bruxellois n'ont pas facilité la mise en place

de sécurité, le développement ICT intégré des zones de police et un plan spécifique pour la sécurité des transports publics



progressive de ce nouvel acteur régional. Les relations avec les autorités locales sont en construction autour de quelques dossiers majeurs pour les services de police: la création d'un véritable centre de crise pour la gestion des événements, le développement d'une école régionale des services

souterrain et de surface. Le conseil régional de sécurité qui est composé du ministre-président, des présidents des collèges de police, des chefs de corps et du procureur du roi sera le lieu de la définition et du développement des actions à mener autour de ces différents dossiers.

→ 2C La police intégrée structurée à deux niveaux

Le but n'est pas de se livrer ici à une analyse approfondie de la structure de la police intégrée structurée à deux niveaux, mais d'attirer l'attention sur deux points parce qu'ils ont un impact sur l'organisation du corps de police et son budget: le système

HYCAP et la police judiciaire fédérale de l'arrondissement

Un système de solidarité existe entre toutes les zones de police et la police fédérale dans le cadre de la gestion des événements dans l'espace public.

Le système est réglé par la circulaire ministérielle MF02 et ses déclinaisons. C'est le système HYCAP. D'une manière générale, lorsqu'une zone est confrontée à la gestion d'un événement (manifestation, festival, etc.), elle peut faire appel à du renfort



extérieur à partir du moment où elle atteint son seuil d'engagement maximum (seuil fixé dans la circulaire). Le renfort est donné soit par les unités fédérales au niveau de l'arrondissement, soit par les polices locales. La manière dont s'organise et se comptabilise l'engagement de chacune des parties est fixée dans la circulaire. À la suite de problèmes constatés en 2016, il est en cours de révision et pourrait nécessiter un effort de la zone en matière de renforts à fournir vers l'extérieur et par conséquent conduire à des investissements supplémentaires en matière d'équipement et de formation du personnel. La zone de police a anticipé cette situation en planifiant un

programme de formation qui permet la continuité du service à la population, en identifiant les coûts de l'équipement supplémentaire et, pour ce point, en prenant des contacts avec la RBC en vue d'obtenir un financement.

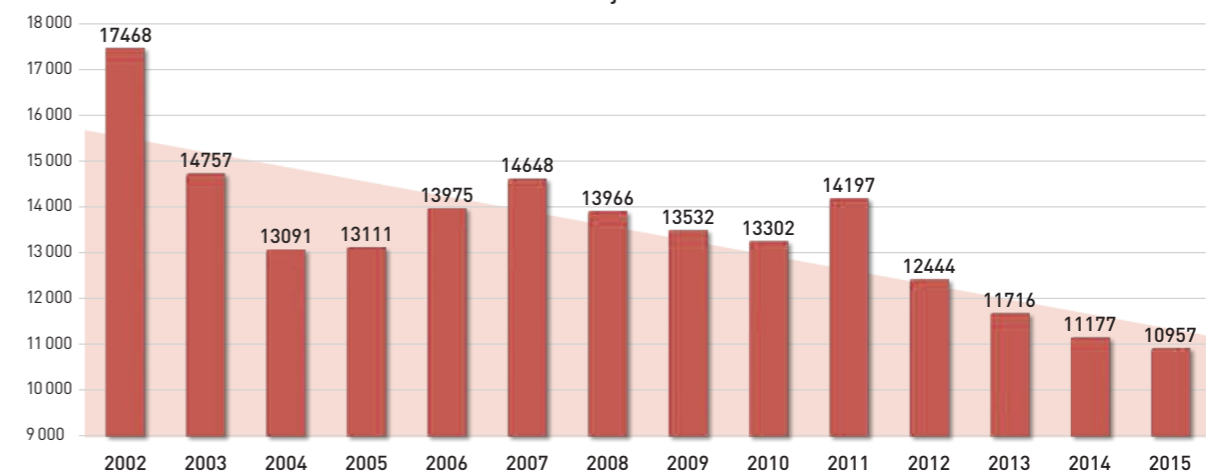
La police judiciaire fédérale de l'arrondissement est en grande partie orientée sur la lutte contre le terrorisme. Cela signifie qu'elle n'est plus en mesure de prendre en charge tout ou partie des autres phénomènes de criminalité spécifiques à l'arrondissement ce qui entraîne un glissement de cette charge de travail vers les services de recherche des polices locales. Les services de recherche locale qui sont doublement impactés parce que la police

fédérale a obtenu les moyens financiers nécessaires pour compléter les cadres des unités de police judiciaire et qu'au travers des cycles de mobilité interne à la police intégrée, ce sont principalement les membres des services de recherche locaux qui réussissent les épreuves de sélection vers la police judiciaire. Notre zone de police a ainsi vu partir quatre inspecteurs principaux vers des unités fédérales de ce type.

La manière dont se réalise la collaboration entre le niveau fédéral et le niveau local au sein de la police intégrée devra faire l'objet d'une attention constante, notamment à cause de la spécificité de la Région de Bruxelles-Capitale.

→ 2D La criminalité objective

Évolution de la criminalité objective 2002-2015 – Zone 5344



Source: ISLP

Évolution de la criminalité objective

- 2002 >> 2015 = -37%
- 2014 >> 2015 = -2%
- 2015 (premier semestre) > < 2016 (premier semestre) = -5%

La criminalité objective à laquelle doit faire face la zone de police est en forte diminution depuis

En ce qui concerne les vols représentant 55% de l'ensemble de la criminalité objective, ils sont en baisse de 5% entre le premier semestre 2015 et la période correspondante de 2016 principalement grâce à la baisse des cambriolages, baisse entamée déjà en 2015.

Les vols à la tire connaissent aussi une diminution depuis 2014 en grande partie expliquée par la

publique et ce sont des sacs ou des GSM, et surtout l'été des chaînes en or, qui sont dérobés aux victimes.

Un suivi journalier de la criminalité permet de réagir rapidement aux nouvelles tendances.

À côté de la criminalité objective, on retrouve les infractions aux lois spéciales qui sont souvent le reflet de l'activité policière.



déjà plusieurs années. Le niveau atteint en 2015 était le plus bas depuis la constitution de la zone. Cette tendance à la baisse se poursuit encore en 2016 puisqu'une diminution de l'ordre de 5% est encore enregistrée sur les 6 premiers mois de 2016. Toutes les grandes catégories d'infractions sont en baisse à l'exception des délits contre l'intégrité physique composés surtout de coups et blessures volontaires.

création de la brigade de surveillance des transports en commun. Il convient de rester attentif à la hausse en 2016 des vols de et dans véhicules, mais qui restent toujours à des niveaux relativement bas en chiffres absolus ainsi qu'à la hausse depuis 2014 des vols avec violence ou menaces même si le niveau atteint à ce moment-là était exceptionnellement bas. Ces vols avec violence se passent principalement sur la voie

Il s'agit entre autres des infractions à la domiciliation, à la législation sur les étrangers, en matière de stupéfiants ou d'environnement. Ces infractions étaient en hausse continue depuis 2002. Suite à la charge de travail très importante des services en rapport avec l'actualité, une baisse de ce type d'infractions est enregistrée depuis 2015.



→ 2E

Les grands défis

2E.1 Les attentats et le radicalisme

L'organisation générale du travail policier dans le cadre du niveau de menace

La fin d'année 2015 et l'année 2016 ont été particulièrement marquées par la menace terroriste. Au moment d'écrire ces lignes, le niveau de la menace est fixé à 3 sur une échelle de 4.

Si les niveaux de menace étaient bien définis, les scénarios nécessaires aux services de secours et de sécurité pour organiser leur travail n'étaient eux pas encore écrits et préparés quand notre pays est entré dans une période de menace terroriste aiguë avec les attentats de Paris en novembre 2015.

Le cadre d'une réponse structurée n'étant pas défini, la définition par les autorités fédérales d'une

stratégie cohérente face à cette nouvelle menace s'est organisée dans une certaine confusion.

Dans ce contexte, la Direction Générale du Centre de Crise (DGCC), organe du SPF Intérieur pour la gestion des crises, a demandé aux zones de police locale de prendre trois mesures : mettre en place un dispositif de patrouilles spécifiquement orienté sur la menace terroriste, créer des équipes de réaction rapide en cas d'incident et d'adapter la présence policière sur l'ensemble des événements se déroulant sur la voie publique à partir d'une analyse de risque.

En concertation avec le Collège de police, la zone de police a mis en place une approche globale fondée sur le maintien de l'ensemble des activités dans l'espace public. Assurer un risque zéro n'est pas possible. Réduire le risque par des dispositifs policiers adaptés et coordonnés avec les autres acteurs de la sécurité et les organisateurs d'événements est possible. Depuis novembre 2015, et malgré les attentats du 22 mars et les nombreuses opérations qui ont suivi, la zone a toujours continué à fonctionner normalement

pour assurer ses missions de base au profit du citoyen. Elle a été capable d'assurer l'exécution des mesures déterminées par DGCC sans recourir aux renforts d'autres zones de police, si ce n'est de manière marginale en décembre 2015. Plus encore, le travail en partenariat, mis en place depuis plusieurs années avec le secteur socio-éducatif, a servi de base à une communication étroite et régulière avec l'ensemble des établissements scolaires situés sur le territoire de police de manière à apporter la réponse la plus adaptée à chacune de leurs demandes en matière de mesures de sécurité. Le partenariat avec les services sociopréventifs a quant à lui aussi conduit à une gestion performante des différentes vagues de perquisitions qui ont suivi tant les attentats de Paris que les attentats de Bruxelles. La présence des éducateurs de rue à proximité des périmètres de sécurité mis en place et l'échange d'informations entre le service de police et les coordinateurs du travail sociopréventif ont permis de gérer de manière adaptée ces déploiements de force importants et souvent intrusifs pour la vie de quartier.

Le Plan Canal

Dès 2012, notre zone s'est attelée au suivi du radicalisme religieux violent.

En 2016, le Ministre de l'Intérieur a demandé un effort spécifique à 7 communes bruxelloises (Anderlecht, Bruxelles, Koekelberg, Molenbeek, St-Gilles, St-Josse-ten-Noode, Schaerbeek) en leur demandant de mettre en œuvre un plan d'action spécifique contre la radicalisation violente : le plan "canal". Ce plan se décline en plusieurs volets, dont un volet policier. La même confusion des autorités fédérales qui a présidé à la définition d'une stratégie globale de lutte contre la menace terroriste se retrouve ici dans l'élaboration du plan canal. Le symbole en est probablement l'organisation du renfort policier pour les zones de police concernées dont les modalités pratiques d'exécution sont loin de permettre la mise en œuvre d'une approche structurée de la radicalisation violente sur le long terme. En septembre 2016, les premiers renforts sont arrivés dans la zone. À l'heure de la rédaction de la présente note, notre zone s'engage avec prudence dans la réalisation des points clés prévus par ce plan.

Ainsi, il prévoit la mise en œuvre d'actions visant divers phénomènes de soutien au radicalisme. Il s'agit du trafic de stupéfiants, d'armes ou de faux

documents. Différents groupes de travail avec tous les partenaires concernés ont été mis en place afin de concrétiser le plan. Une réflexion est en cours concernant le développement d'approches similaires pour les prédicateurs de haine, les salafistes et les lieux de radicalisation.

Une nouvelle fois sans modifier son organisation, notre zone a opté pour une approche déconcentrée du traitement des phénomènes énumérés dans le plan canal. La direction judiciaire assure toutefois la coordination du travail en interne et la prise de contacts avec les différents partenaires externes. Au niveau des commissariats, les chercheurs locaux se chargent de coordonner le travail de suivi réalisé au niveau des différentes fonctionnalités présentes dans le commissariat. Certains commissariats ont opté pour la création d'un réseau de personnes intéressées par ce phénomène. Cette bonne pratique pourrait être généralisée aux autres commissariats.

En matière de radicalisme religieux, 326 personnes (situation en juin 2016) sont suivies de manière générale sur notre zone. Parmi ces personnes, 190 font l'objet d'un suivi particulier et 67 ont été insérées dans la banque de données "FTF" après concertation.



2E.2 La problématique des bandes urbaines

Agir sur le phénomène des bandes de rues : Mission... (im)possible ? Parler de bande urbaine implique que l'on définisse le terme. Et c'est là déjà une première difficulté. En effet, le phénomène des bandes urbaines est très difficile à définir, car il est très mouvant et il n'y a pas de critères fixes. C'est le parquet, en concertation avec les zones de police et les cellules bandes urbaines, qui actualise les statuts et définit si l'on a affaire à une bande urbaine ou non.

Dire simplement qu'une bande urbaine est un groupe de personnes qui a une activité criminelle sur un territoire donné serait cependant une vision réduite à son activité criminelle et donc une vision dont la cohérence ne correspondrait qu'aux missions attribuées au service de police (cadre légal et réglementaire). Cela serait également négliger les aspects sociologique, culturel, économique et ethnique... qui la composent. Toutefois, ce qui paraît évident, c'est que ces bandes sont liées à un quartier, à un territoire, que le groupe qui les compose commet souvent pour les plus jeunes de petits délits et pour les aînés davantage de délits plus importants, comme le trafic de drogue, les agressions, viols...

Quelle est l'importance de ces bandes en région Bruxelloise ?

Sur base des derniers chiffres disponibles, il y en aurait entre 20 et 30 en Région bruxelloise, dont une quinzaine sur Bruxelles-Ville. Sur notre zone, on compte actuellement 5 bandes réellement actives.

La lutte contre ce phénomène est préventive, répressive et implique aussi tous les partenaires.

Prenons l'exemple du quartier Decoster/St Vincent, dans lequel un groupe de jeunes, fin 2015 début 2016, squattait les entrées

autres jeunes. Le contact établi, une réunion a été proposée aux jeunes du groupe chez Egregoros.

Le dialogue qui a permis de gagner sinon leur confiance du moins leur volonté d'adhérer à un projet qui leur était destiné a



de garage et d'immeubles et commençait à poser de réels problèmes aux riverains. Les contrôles réguliers n'étaient bien évidemment ni une solution à court terme ni une solution durable. Mais c'était une étape essentielle dans la phase d'analyse qui a permis toutefois de déterminer qu'il y avait au sein du groupe 3 leaders. L'expérience de la recherche locale du Commissariat 1 (sur lequel se trouve le quartier) et de Egregoros, soutenus par le passage des patrouilles OCAM de police et de la BST ont permis d'isoler assez rapidement les meneurs et d'établir le contact avec les

également mis en évidence la raison de leur regroupement à cet endroit. C'était simplement le besoin de se retrouver, en hiver, dans un lieu plus ou moins abrité. Ainsi, l'autorité communale et les éducateurs ont pu leur proposer dans un premier temps un endroit pour se réunir. Dans l'urgence, une tranche horaire dans les maisons de jeunes leur a été attribuée. À plus long terme, la réhabilitation d'un local pourrait être une solution durable. Le projet est à l'étude. Depuis, le calme dans le quartier semble revenu. Nos services constatent toutefois une tentative d'occupation du

terrain par un groupe plus âgé avec qui le contact est plus difficile. C'est, en quelque sorte un nouveau cycle qui commence. La police continue à être présente sur le terrain.

Il est vrai que les bandes urbaines n'ont pas occupé le devant de la scène en 2016, supplantées par les phénomènes du radicalisme et du terrorisme. Si certaines bandes urbaines semblent avoir disparu du paysage policier (ex: la bande des 1140), notre zone ne perd pas de vue des phénomènes émergents qui seraient liés à des bandes telles la bande dite TERDELT-MARBOTIN, suivie par la recherche locale du Commissariat 2. De même, notre zone s'est révélée aussi active dans les dossiers relatifs à la bande urbaine dénommée NEGATIVE CLAN, sans toutefois assurer le suivi de celle-ci.

2E.3 L'approche en matière de prostitution

Situation actuelle dans les quartiers

Le quartier "Nord" porte sur le quartier compris entre la Gare du Nord, la Place Liedts, la rue verte et la Place St Lazare. Ce quartier, à cheval sur les communes de Schaerbeek et St. Josse-ten-Noode, est historiquement un quartier de prostitution. Au-delà de cette division administrative, la prostitution s'y opère sur deux zones distinctes, soit:

- La rue d'Aerschot, qui connaît exclusivement une prostitution de type "salon de prostitution". Les salons de prostitution sont définis au sein des règlements communaux comme étant "Toute

construction, tout immeuble ou partie d'immeuble composé d'un salon dans lequel une ou plusieurs personnes se prostituent et d'une ou de plusieurs vitrines donnant sur la voirie, derrière la ou lesquelles cette ou ces personnes se présentent. Ces personnes se succèdent jour et nuit." On compte à l'heure actuelle 57 salons de prostitution rue d'Aerschot dont 56 sont en ordre d'un point de vue administratif. Cette rue est très majoritairement située sur le territoire de Schaerbeek et comporte la particularité de n'être urbanisée que sur un seul côté de la rue, le côté opposé étant le mur aveugle du CCN.



- Le quartier est délimité par les rues de Linné, Rivière, Plantes et Prairie. Ce quartier est principalement établi sur la commune de St. Josse-ten-Noode, même si une partie de l'activité prostitutionnelle se déroule sur le territoire de Schaerbeek. Ce quartier connaît historiquement une prostitution du type "carrée". Notons cependant que, depuis quelques mois, une partie de l'activité de prostitution y est exercée sur la voie publique, voire dans des débits de boissons (uniquement du racolage). Cette nouvelle tendance est uniquement observée sur le territoire de la commune de

St. Josse-ten-Noode. Les carrées sont définies au sein des règlements communaux comme étant "toute construction, tout immeuble ou partie d'immeuble composé d'une ou plusieurs vitrines derrière la ou lesquelles la personne qui se prostitue est l'exploitante de la carrée". On compte, à l'heure actuelle, 31 carrées en activité sur le territoire de Schaerbeek et 84 sur le territoire de St. Josse-ten-Noode.

La prostitution qui s'exerçait auparavant dans le quartier Albert II/Progrès, a totalement disparu ou peut être considérée actuellement comme anecdotique.

La zone Aerschot et la zone des carrées sont séparées par la rue de Brabant, artère hautement commerciale. Dans le quartier, le maillage du tissu urbain est serré et la densité de population importante. L'habitat y est souvent de piètre qualité et la population comporte de nombreux néo arrivants. De plus, la présence du CCN fait de ces quartiers un lieu de passage important pour les navetteurs.

Enfin, nous ne pouvons ignorer que l'activité de prostitution qui s'y déroule draine une foule de visiteurs non négligeable, n'adoptant pas tous un comportement irréprochable.

Situation administrative en matière de prostitution

La commune de Schaerbeek dispose de trois règlements encadrant l'activité prostitutionnelle, soit un règlement afférent aux prescrits urbanistiques en la matière, un règlement afférent à l'exercice de la prostitution et un règlement afférent à sa taxation.

Le règlement urbanisme différencie les salons de prostitution des carrées et indique, outre l'endroit où ils peuvent être établis, les prescrits urbanistiques

à respecter. Le règlement "taxe" répertorie les taxes communales dont les acteurs de la prostitution doivent s'acquitter. Le règlement afférent à la pratique même de la prostitution est consacré au certificat de conformité délivré à l'exploitant ou à la prostituée. Le but général de cette démarche est de permettre à tous les acteurs présents dans ces quartiers d'y mener une vie harmonieuse et sécurisée.

À St. Josse-ten-Noode, le premier règlement en matière de prostitution qui était similaire à celui

de Schaerbeek, a été modifié par décision des autorités communales. Cette modification et son application ont provoqué une levée de boucliers du monde de la prostitution, menant à une action en justice et à une suspension dudit règlement par le Conseil d'État. À la suite de cette décision du Conseil d'État, la commune de St. Josse-ten-Noode a adopté un nouveau règlement et a abandonné le principe de certificat de conformité.

Actions policières

La volonté de la zone de police est d'avoir une vue sur la sécurité du quartier Nord et de contribuer à garantir la qualité de la vie au sein de ce quartier en prenant en compte les attentes de chacun. Un plan d'action sur le sujet est en cours de développement.

Des actions régulières de contrôles policiers sont déjà mises en place au sein de ces quartiers:

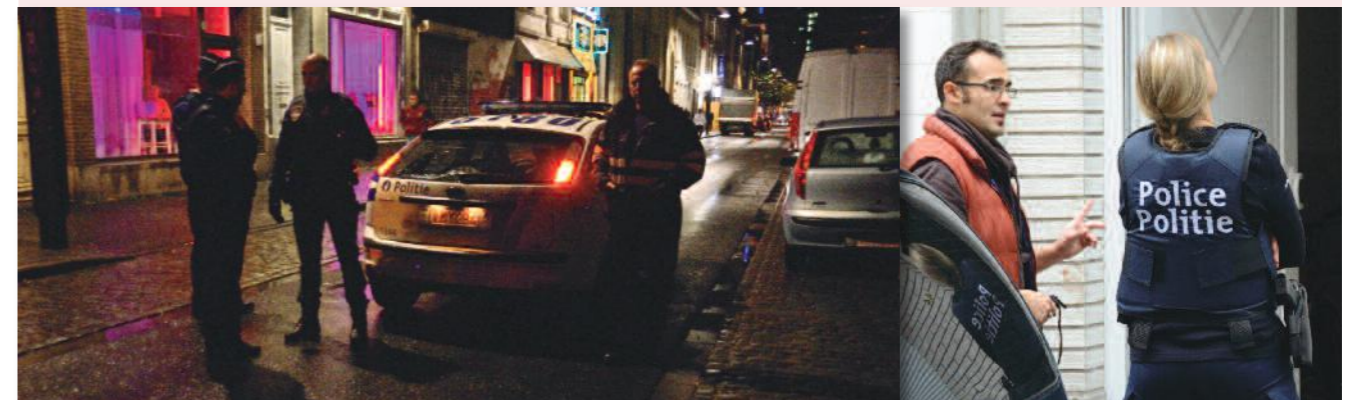
- Opérations Dolly: Ces opérations visent la sécurisation globale du Quartier Nord et sont menées depuis 2009. Elles visent principalement la fréquentation nocturne de ce quartier Nord et revêtent des modes d'exécution différenciés et adaptés allant du contrôle

routier au contrôle des lieux de prostitution, avec des aspects visant les incivilités ou des infractions purement judiciaires. Pour les 8 premiers mois de 2016, 7 opérations de ce genre ont été menées nécessitant l'engagement de 187 policiers. Un partenariat avec les autorités françaises a été développé en raison de la présence parfois massive de ressortissants français dans le quartier Nord.

- Opérations Trash: Les opérations TRASH visent la lutte contre les dépôts clandestins, salissures, déjections, etc. Ces opérations sont menées en appui des administrations communales. On en a comptabilisés 9 entre janvier et août 2016.

- Opérations Fraude Sociale: Des opérations visant à lutter contre la fraude sociale dite "primaire" ont déjà été menées par notre zone de police dans le quartier Nord, mais uniquement à l'heure actuelle sur le territoire de la commune de Saint-Josse-ten-Noode. Ces opérations sont menées conjointement avec les services de l'administration communale, voire régionale ou fédérale.

- Contrôles spécifiques liés à la prostitution: Les contrôles spécifiques en matière de prostitution visent tant les lieux situés dans la rue d'Aerschot que dans le quartier des carrées. Le nombre d'opérations est de l'ordre de 6 par mois.



De ces différents contrôles, il ressort que la situation au niveau de la rue d'Aerschot semble acceptable. Les prescrits urbanistiques sont respectés et les règles afférentes au règlement communal en matière de prostitution le sont aussi. Ceci ne signifie pas nécessaire-

ment que des réseaux de proxénétisme ne sont pas présents. La réponse à ce type de problème est réglée par l'entremise de dossiers judiciaires.

La situation au niveau du quartier des carrées est plus problématique et peut être

qualifiée de "différenciée" selon les heures d'ouverture. Si la situation semble correcte en journée, il n'en est pas de même concernant les périodes d'ouverture de nuit pendant lesquelles de nombreuses prostituées contrôlées ne disposent pas du certificat de conformité.



2E.4 Les projets ou réflexions gouvernementales pouvant avoir un impact sur le fonctionnement actuel ou futur de la zone de police

Ces éléments sont issus de différentes propositions de loi, du Plan Régional de stationnement, du Plan Régional de développement et de la Déclaration de politique générale de la commission communautaire commune.

Voici un aperçu de différents projets à suivre pour la zone de police :

- La privatisation de certaines tâches effectuées par la police, le transfert de certaines missions vers des sociétés de gardiennage continuent à faire débat au sein du monde politique. Toute décision en la matière aura une influence sur le fonctionnement de la zone et nécessitera une réorganisation ou une réorientation.



- Au niveau du métro : le prolongement de la ligne n°3 du métro avec la création des stations Liedts, Verboeckhoven, Riga, Tilleul, Paix et Bordet. Le début des travaux serait prévu pour 2019.

- Le développement du pôle Reyers avec comme projets d'aménagement : la mise en

œuvre d'une cité des Médias et la reconstruction d'un véritable quartier urbain (logements, équipements, implantation de hautes écoles de média), la transformation de la E40 en "parkway" (réduction du nombre de bandes de circulation au profit d'un parc et de terrains affectés à des logements), le réaménagement global de la Chaussée de

Louvain afin de résoudre les problèmes de congestion et de répondre aux attentes de tous les usagers, l'ouverture d'un nouveau parc public "Edith Cavell" sur les terrains situés à l'arrière de la RTBF/VRT et la transformation des bureaux vides situés rue Colonel Bourg et Marcel Thiry en logements et séniories.

- Le développement du pôle Josaphat sur le site de l'ancienne gare de triage de Josaphat : création d'un espace vert public de 1 ha, création de logements dont 30% de logements sociaux, passage du futur (pré)métro et la nouvelle gare RER.

- Le développement du pôle Schaerbeek Formation (limitrophe à notre zone) : regroupement des activités logistiques, portuaires et industrielles et déménagement des marchés matinaux.

- Le développement d'un nouvel axe tertiaire international "Quartier Européen/Boulevard Léopold III/Aéroport de Bruxelles-national : l'amélioration de l'accessibilité de la zone

"Boulevard Léopold III" et l'implémentation de fonctions tertiaires afin de favoriser l'implémentation de petits immeubles de bureaux. Tout près de là, un nouveau quartier urbain devrait se développer sur l'ancien site de l'OTAN et qui pourrait accueillir 3 à 4000 habitants.

- Le développement du quartier de la Gare du Nord via entre autres la rénovation de la gare du Nord et de ses abords, la rénovation du quartier de la Rue de Brabant, le réaménagement du Boulevard St-Lazare.

- La politique de stationnement vise un usage raisonné de la voiture individuelle via une harmonisation des règles de stationnement sur l'ensemble du

territoire régional, le rééquilibrage de l'utilisation de la voirie en renforçant les fonctions autres que le stationnement, l'implémentation de parkings dont Bordet et Reyers pour la zone.

- le projet "Handiplan" qui vise à favoriser l'accès de la personne handicapée aux services publics aussi bien en termes d'emplois que d'accessibilité aux bâtiments.

- Dans le cadre de la politique des sans-abris, un immeuble de la Rue Jan Blockx accueillera des familles à partir du printemps 2017 et 2 anciennes séniories situées rue Guillaume Kennis ont été ouvertes afin d'accueillir jusqu'à 300 personnes en situation irrégulière.



2E.5

Le plan national de sécurité 2016-2019 / Note cadre

La Note-cadre de sécurité intégrale constitue la cadre de référence stratégique de la politique de sécurité pour tous les acteurs impliqués en la matière.

Le plan national de sécurité est le plan de politique stratégique de la police intégrée. Chaque service de police en tient compte et y collabore.

Les thèmes transversaux qui se posent dans l'approche de nombreux phénomènes :

- Intégrer l'approche administrative dans l'approche de la criminalité et veiller à l'échange d'informations entre les différents acteurs : les autorités administratives se doivent d'éviter que des entrepreneurs criminels puissent injecter des fonds d'origine criminelle dans l'économie locale ou se cacher derrière des activités légales.

- Améliorer l'approche policière de la criminalité informatique (évolution d'internet, les innovations et les nouvelles technologies) qui facilite les produits et services criminels, mais aussi le travail de recherche et de poursuites.

- Accorder davantage d'attention à la détermination de l'identité, la fraude à l'identité et la fraude au domicile.

- Encourager l'approche axée sur le butin : importance de détecter et de poursuivre le patrimoine criminel et de récupérer les avantages patrimoniaux acquis illégalement.

- Développer la coopération internationale (zones frontalières et pays voisins, espace Schengen et les pays européens, les pays non membres de l'UE) sur le plan administratif et pénal.

- Élargir le concept de management de la recherche, notamment aux services de recherche de la police locale, en synergie avec les autorités judiciaires.

- Déstabiliser au maximum les groupes d'auteurs polycriminels notamment en les identifiant mieux.

Les 10 phénomènes prioritaires :



1. Radicalisation, extrémisme violent et terrorisme : amélioration de l'image, échange d'informations, approche sociopréventive, lutte contre le financement du terrorisme, suivi.

2. Traite et trafic des êtres humains : prévention, sensibilisation des secteurs vulnérables, contrôles ciblés et attention particulière pour l'exploitation sexuelle par des souteneurs d'adolescents, l'exploitation de

la mendicité, la protection des mineurs d'âge et l'identification des points de passage. Déstabiliser les organisations criminelles.



3. Politique actualisée intégrale et intégrée en matière de drogues (drogues, alcool, jeux de hasard). La priorité va vers la production à échelle professionnelle et le commerce de drogues illicites.

4. Fraude sociale et fiscale : contribuer à la saisie du produit des activités illicites.



5. Cybercriminalité et cybersécurité : organiser des mesures coordonnées et améliorer l'expertise.



6. Criminalité violente, atteinte à l'intégrité de la personne et discrimination : attention particulière pour la violence intrafamiliale, la violence sexuelle sur des personnes majeures (meilleure image du phénomène), la violence sexuelle sur des mineurs d'âge (internet, nouvelles techniques de communication, prévention) et le racisme et la discrimination.

7. Criminalité organisée contre la propriété et trafic de biens illégaux : les cambriolages dans les habitations par des auteurs itinérants (prévention, recel, recherche professionnelle) et le trafic illégal des armes (meilleure image du phénomène, amélioration du signalement, contrôles, échange d'informations, politique sévère en matière de poursuites).

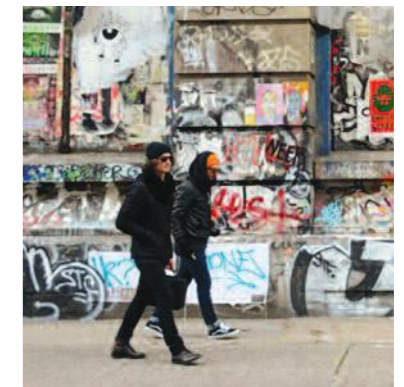
8. Délinquance environnementale : fraude aux déchets, commerce d'espèces animales et végétales menacées, bien-être animal, fraude à l'énergie, menaces

contre le milieu marin en mer du Nord.

9. Sécurité routière avec les priorités suivantes : vitesse excessive et inadaptée, alcool et drogue au volant, port de la ceinture, distraction comme le GSM, fatigue, réglementation en matière de poids lourds et camions, contrôle technique, formation et examen à la conduite, sécurité des usagers faibles, sanction effective,



certaine et rapide, crossborder, sensibilisation et prévention, sécurité sur les voies rapides.



10. Incivilités : intégration du facteur de la sécurité dans la politique d'urbanisme, participation des habitants, médiation de quartier.

Dans le cadre de son fonctionnement et de son futur plan zonal de sécurité (2020-2025), la zone de police se doit de tenir compte des orientations prises au niveau de la note-cadre de sécurité intégrale et du plan national de sécurité. De plus, en attendant le nouveau plan zonal de sécurité, le plan actuel peut être adapté ou complété lors d'un conseil zonal de sécurité.

Aspects morphologiques

3

→ 3A

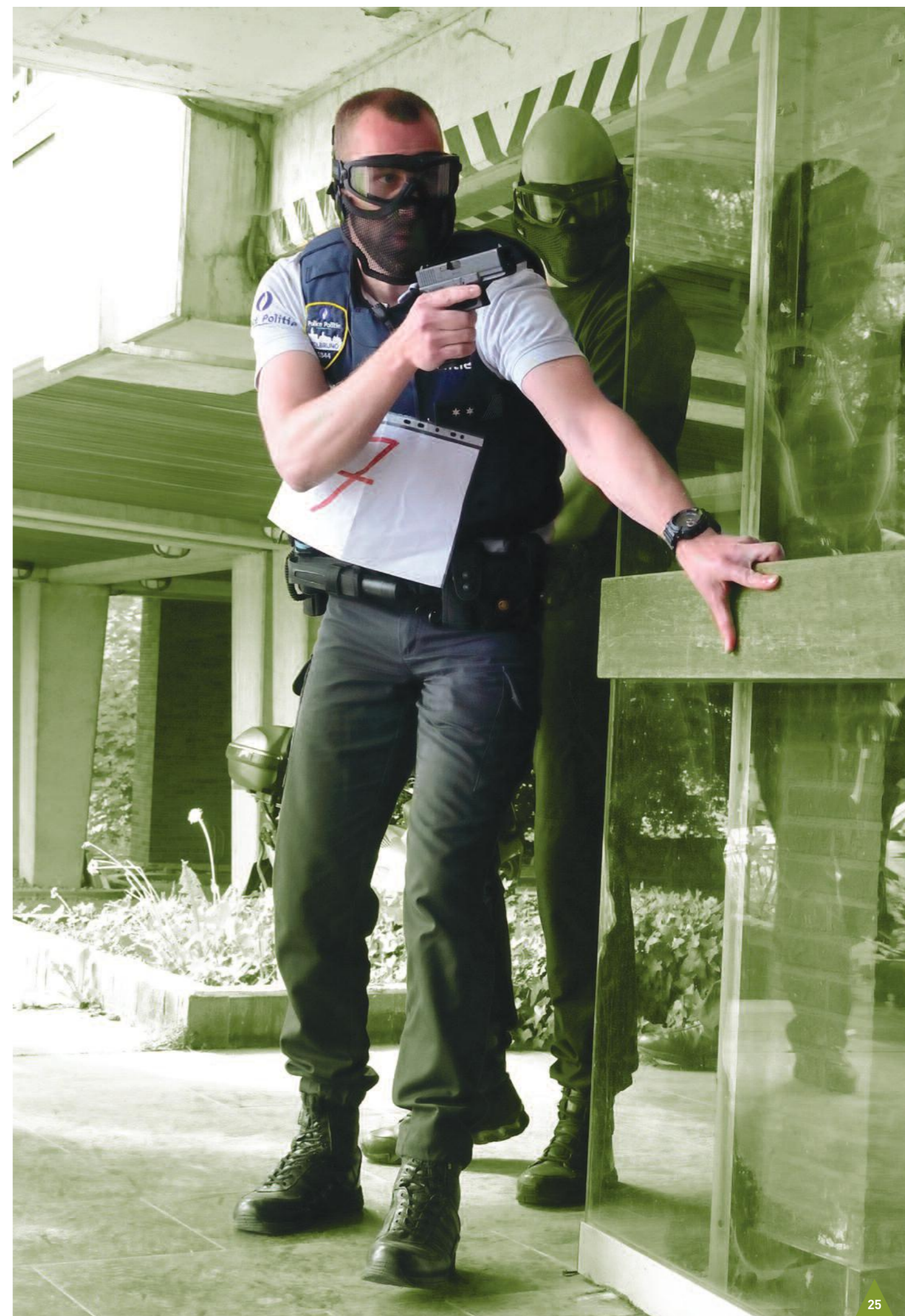
Le personnel

3A.1 Quelques chiffres – à la date du 1^{er} septembre 2016

	Cadre organique	Cadre réel (FTE)	Nombre de personnes	Nombre de personnes détachées
Cadre opérationnel	826	780,8	794	
CDP + CZ	5	5	6	1 (OUT)
CP	58	61,6	62	1 (IN) / 2 (OUT)
INPP	144	125,8	126	3 (IN) / 1 (OUT)
INP	514	510,4	519	20 (IN) / 2 (OUT)
Agent	105	78	81	1(OUT)
Cadre administratif	131	132,4	137	
Calog A	25	23,4	26	
Calog B	29	26,3	27	
Calog C	41	47,6	48	
Calog D	36	35,1	36	
TOTAL	957	913,2	931	

Comme c'était le cas pour 2016, le budget 2017 a été élaboré en tenant compte d'un effectif policier de 807,8 FTE (soit le norme de 2014, 2015 et 2016) et de 136,6 FTE pour le cadre calog, soit un contingent de 944,4 FTE.

Cadre réel = Nombre de FTE – détachés OUT + détachés IN
Nombre de personnes = nombre de personnes qui travaillent – détachés OUT + détachés IN
Cadre administratif = statutaires + contractuels + contrats de remplacement



3A.2 La gestion du personnel

La zone de police souhaite progressivement passer d'une gestion administrative du personnel à une gestion dynamique du potentiel humain de l'organisation. Cette évolution n'est possible qu'en déterminant un cadre clair où l'ensemble des fonctions et des profils nécessaires pour les remplir y sont décrits. Sur cette base, un cycle d'évaluation peut

être mis en place avec pour objectif principal d'arriver à l'adéquation la plus complète possible entre les besoins de l'organisation et la réalisation personnelle des collaborateurs au sein de l'organisation.

Les jalons de cette nouvelle stratégie ont été posés en 2016 par l'engagement d'un nouveau

directeur du personnel, le lancement du projet profil de fonction et la préparation des actions en matière d'accompagnement de fin de carrière.

À côté de cela, les efforts ont été poursuivis pour informatiser la gestion du personnel et pour lui proposer un système de mobilité interne clair.

Profil de fonctions / Évaluation

La zone de police a été créée en 2002. Au fur et à mesure, elle a connu bien des changements durant ces années de fonctionnement. De nouveaux services et de nouvelles fonctions ont été créés, de nouvelles procédures ont vu le jour et de nouvelles technologies ont été utilisées. Ainsi est apparu le besoin d'évaluer la structure existante et de préciser les descriptions de fonction. Ces dernières sont la base de la politique du personnel et sont, entre autres, utilisées lors des engagements, lors de la procédure d'évaluation et lors de l'établissement d'un plan de formation.

La zone de police souhaite mener une politique du personnel qui est transparente et qui est coordonnée sur base des compétences-clés et des valeurs fondamentales. De plus, l'accompagnement de carrière demande une définition précise et une description de toutes les formations nécessaires afin d'accéder à un poste déterminé ou d'évoluer dans une même fonction.

La zone de police a attribué un marché public relatif à l'élaboration des nouveaux profils de fonction et du plan de formation pour chaque catégorie de personnel (par cadre et par grade). Ce travail permettra d'actualiser les fonctions existantes au sein de la zone et de déterminer de manière précise les obligations et les responsabilités qui incombent à chaque membre du personnel, dans une vision globale cohérente et tournée vers l'avenir.

Trois groupes de travail destinés à accompagner le travail du partenaire externe désigné dans ce cadre sont en place et s'intéresseront plus particulièrement aux domaines suivants :

- valeurs (de l'organisation et des membres du personnel);
- leadership (type de management à mettre en place pour chaque échelon de la hiérarchie);
- compétences exigées pour chaque fonction.

Comme expliqué ci-dessus, la procédure d'évaluation, la mobilité, le recrutement, la gestion de la carrière et les formations tiendront compte des avancées du projet "profils de fonction".

Pensions et fin de carrière

Au niveau de la gestion des pensions, la zone a encodé l'ensemble du personnel dans le programme Capelo et a constitué le dossier pension de chaque membre du personnel grâce à un dossier électronique. La Direction du personnel a également réalisé un travail d'identification des membres du personnel qui peuvent bénéficier d'une mise à la pension anticipée suivant la comptabilisation individuelle des prestations et la nouvelle législation en la matière.

2016 a également vu l'entrée en vigueur d'un nouveau régime juridique pour les membres du personnel en fin de carrière à savoir la non-activité préalable à la pension (NAPAP). Ce régime juridique s'adresse uniquement aux membres du cadre opérationnel des services de police qui bénéficiaient d'un âge préférentiel de pension (anticipée) de 54, 56 ou 58 ans avant le 10 juillet 2014; date de l'arrêt de la Cour constitutionnelle (arrêt 103/2014) annulant les conditions d'âge et de carrière préférentielles pour certains membres du cadre



opérationnel suite à la réforme des régimes de pension du secteur public. Par conséquent, les membres du personnel du cadre opérationnel qui bénéficiaient d'un âge de pension préférentiel peuvent (à condition de bénéficier d'au moins 20 ans d'ancienneté dans le secteur public) bénéficier d'une non-activité préalable à la pension d'une durée maximale de 4 ans (avant la date de la mise à la pension définitive possible). Ils perçoivent alors un traitement d'attente dont le montant dépend du nombre d'années d'ancienneté de service dans le secteur public à la date d'entrée en NAPAP (74% du dernier traitement pour 37,5 ans d'ancienneté de service, 70 % pour 37 ans d'ancienneté, 66 % pour 36 ans d'ancienneté et 62 % pour 35 ans d'ancienneté ou moins). L'impact financier et opérationnel de cette mesure pour la zone de police est relatif dans la mesure où le membre du personnel qui bénéficie de la NAPAP peut être remplacé (pas d'impact sur le cadre organique) et que la zone

de police peut percevoir un subside pour les membres du personnel qui optent pour ce régime juridique ou qui entrent simplement dans les conditions d'octroi. La Direction du personnel organisera également une séance d'information concernant la NAPAP.

Conformément aux nouvelles dispositions légales, la zone de police doit mettre en place une commission relative à la fin de carrière, composée de deux membres du corps de police et d'un expert spécialisé en politique du personnel, afin de proposer, le cas échéant, un emploi adapté aux membres du personnel âgés de 58 ans ou plus qui estiment ne plus être en mesure de remplir leur fonction efficacement. Ainsi, une liste des emplois adaptés pour la police intégrée sera mise à disposition du personnel par le service DGR/DRP de la Police fédérale et chaque zone de police sera chargée de la mise à jour du contenu et des informations reçues.

Une gestion intégrée des indicateurs

Les indicateurs de fonctionnement spécifiques à la gestion du personnel (tableau du personnel, prestations et suivi des inconvénients, suivi des maladies du personnel) sont de plus en plus utilisés en lien avec les indicateurs de l'activité opérationnelle. Cette situation est rendue par l'utilisation d'une application informatique permettant un croisement des différentes données. Sur cette base, il est plus facile d'identifier les problèmes et leurs causes dans la gestion du personnel et d'en déduire des politiques en matière de prévention et de bien-être au travail.

Au niveau de la gestion quotidienne des ressources humaines, nous rappelons la gestion intégrée du personnel grâce à la combinaison des programmes Galop (gestion des prestations du personnel) et Bepad (programme de gestion des opérations). Cette gestion intégrée permet de développer et



suivre des indicateurs de suivi des prestations du personnel (heures et jours de prestation, suivi des inconvénients).

Mobilité interne

La procédure de mobilité au sein de la zone est, pour l'instant, en révision. L'objectif est d'en fixer des règles et d'augmenter ainsi la transparence. La procédure sera développée comme suit : une identification des places vacantes et des besoins, une publication de l'offre d'emploi décrite en détail et une procédure de sélection basée sur des critères objectifs et fixés à l'avance.

Statutarisation

Actuellement, un projet de statutarisation du personnel calog contractuel est en cours. La Direction du personnel a identifié les membres du personnel calog contractuels et déterminé ceux qui occupent un emploi au cadre et disposent du brevet Selor de connaissance de la seconde langue. Il sera proposé au Collège de police d'ouvrir ces places en mobilité (via le Conseil) afin de permettre aux membres du personnel concernés de postuler pour ces fonctions statutarisables.



Absentéisme

En matière de lutte contre l'absentéisme, la Direction du personnel poursuit ses efforts en matière de contrôle et d'accompagnement du personnel malade. Pour ce faire, elle dispose également d'indicateurs relatifs au facteur d'absentéisme



Bradford qui reflète le taux d'absentéisme dans un service déterminé. Cet indicateur (nombre d'absences au carré X nombre de jours d'absence) permet un suivi collectif et individuel des maladies et a déjà permis d'aider des collègues qui rencontrent des difficultés professionnelles ou privées.

Plan canal

Dans le cadre du plan canal, la police fédérale nous a attribué à partir du 1^{er} octobre, 23 INP pour répondre aux attentes de ce plan. Ces policiers sont subsidiés par

la police fédérale. Il convient de souligner que la plupart de ces inspecteurs sont encore en stage probatoire.

Politique d'engagement

Afin de maintenir un effectif policier de 807, 8 FTE et de compenser notamment les départs en mobilité, le budget de la zone a été élaboré en tenant compte du recrutement de 20 INP (10 INP recrutés suite au Conseil du 31/05/2016 et 10 INP à recruter pour 2017). La zone de police a également recruté un nouveau CDP Directeur du personnel qui a pris ses fonctions au 1/07/2016 ainsi qu'un manager ICT qui est détaché au sein de la zone via le CIRB. La zone a également maintenu 19 détachés INP afin de renforcer essentiellement les services de garde et intervention. Au niveau du personnel calog, un calog A chargé de la communication de la zone de police a pris ses fonctions le 19 septembre 2016 et le recrutement de deux calogs B (pour la Direction des finances et la Direction du personnel) est en cours. La zone de police compte également renforcer la Direction matériels et moyens (département logistique et infrastructure) par le recrutement de deux ouvriers.

3A.3 Formation, entraînement et recyclage

Pour le premier semestre 2016, la zone a consacré 13.440 heures à des formations ou des entraînements du personnel.

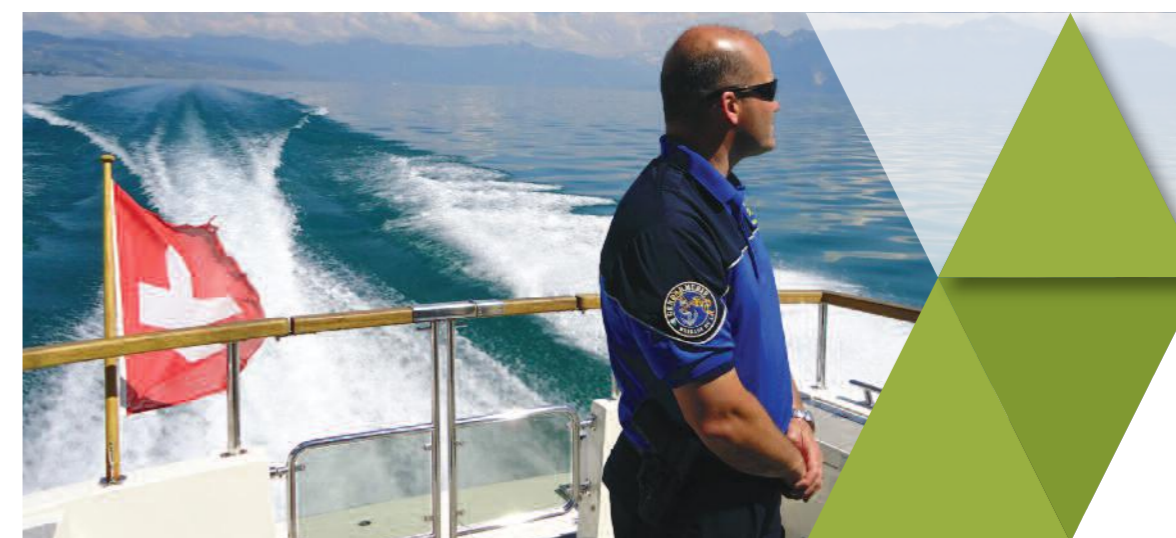
Formations du cadre moyen

Les formations spécifiques en coaching orienté "solutions" pour le cadre moyen ont débuté en 2010 et se sont clôturées en 2016. Au total, 194 personnes ont

envoyée en stage d'une semaine à Lausanne au mois d'avril 2016. Ce stage d'observation visait deux objectifs, à savoir observer le parcours d'un cadre moyen dans son plan de développement personnel (parcours de promotion interne pour cadre moyen) et observer le travail d'un répondant de proximité qui travaille avec un système mis en place pour favoriser une résolution de problèmes récurrents.

personnel pour des missions de sécurisation sur le terrain. Cet engagement opérationnel a eu comme effet une réduction au minimum des entraînements et des formations.

Nos 4 instructeurs en matière de "conduite prioritaire" ont formé 18 inspecteurs à la conduite spécifique en milieu urbain, dans une formation de deux jours dont l'accent principal a porté sur la



suivi la formation de base de 2 jours et 97 personnes ont suivi la formation de perfectionnement.

Suite au protocole d'échange avec la police cantonale vaudoise, une première équipe de 2 inspecteurs principaux a été

A leur retour, ces inspecteurs principaux développent un projet d'implémentation possible au sein de nos services de leurs observations. Une seconde équipe est partie du 24/10/2016 au 28/10/2016. Pendant ce temps, une première équipe de 2 gendarmes suisses est venue faire son stage d'observation chez nous. Le travail dans nos quartiers multiculturels et le contact de nos policiers avec la population forment l'objectif principal de leur stage.

Formations continuées

Le début de cette année 2016 a demandé un effort énorme au niveau de la disponibilité du

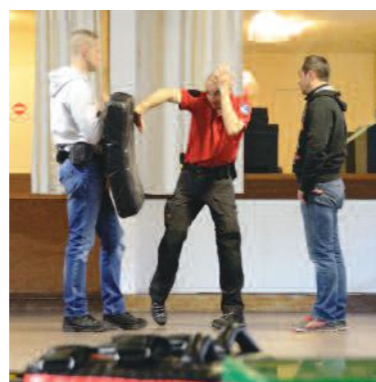
conduite sécuritaire et le respect du Code de la route.

Suite aux attentats récents et au changement perceptible des attitudes et des propos de la population envers la communauté musulmane, une formation spécifique, en collaboration avec UNIA, est en préparation pour les membres du réseau Bruno@ttitudes. L'intitulé de cette formation est : "Réagir à des propos racistes et polarisants".

Pour améliorer le bilinguisme professionnel dans la zone, notre professeur de langue a lancé une nouvelle session relative à "l'audition policière dans la deuxième langue".

Les stagiaires des formations de base

Nos policiers encadrent pratiquement continuellement des stagiaires en "stage en alternance" pour les formations de base d'inspecteurs ou des inspecteurs sortis de l'école pour leur stage probatoire de 6 mois. Les premiers stages en alternance pour 18 stagiaires des promotions 45 et 46 de la nouvelle formation de base d'inspecteur se sont déroulés dans les différents commissariats de la zone à différents moments de leur formation. Ils ont ainsi passé 23 jours dans les services accueil, quartier, recherche locale et intervention. Les 18 inspecteurs ont terminé leur stage de 6 mois au mois d'avril 2016. Ce contact permanent entre le policier du terrain et le stagiaire permet de mieux préparer le policier qui sort de l'école aux réalités du travail sur le terrain.



Les formations fonctionnelles

Au cours du premier semestre 2016, 3 policiers de la zone ont été brevetés : 2 inspecteurs de quartier pour la formation "Policier de quartier" et 1 inspecteur pour la formation judiciaire d'enquêteur.

Formation de promotion

7 collègues inspecteurs ont réussi la formation d'inspecteur principal au mois de juin 2016.

Les entraînements obligatoires selon la GPI48 :

La menace d'attentat et les mesures spécifiques qui s'en sont suivies, ont réduit drastiquement les possibilités d'entraînement

au tir et en tactiques policières. Malgré cela, la zone de police a tenu à maintenir autant que possible l'exécution de ces formations. Pour le premier semestre 2016, ce sont 1525 heures de tir, 2389 heures de tactique policières et 729 heures d'entraînement spécifique de la brigade canine avec leur chien qui ont été enregistrées.

Recyclage – Gestion Négociée de l'Espace Public (GNPE)

Afin de respecter la MFO-2 et suite au manque de recyclages "GNPE" organisés au niveau du Dirco de Bruxelles, la zone, en collaboration avec l'ANPA (Académie Nationale de Police) a pris l'initiative d'organiser des

sessions de recyclage qui se dérouleront sur deux jours au sein du camp militaire de Lagland. Cette initiative se veut complémentaire à celles qui seront prises prochainement par la DCA de Bruxelles dans le cadre des obligations d'entraînement liées au respect de la MFO-2 et ne vise nullement à les remplacer. La DAS (Direction de la Sécurité publique de la Police fédérale) et la zone de police Bruxelles – Ixelles se sont jointes au projet en fournissant aussi un peloton pour des entraînements intégrés avec l'appui de l'ANPA. Le recyclage prévoit la révision des techniques de base et des modes d'action, des exercices d'intégration (Arroseuse et Cavalerie), l'exécution de scénarios intégrant les différentes notions ainsi que quatre ateliers

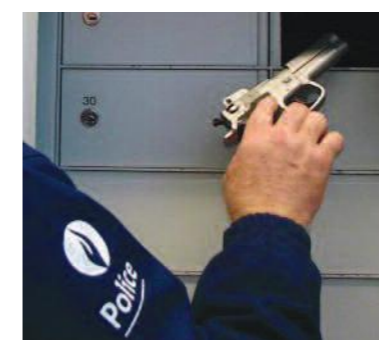
périphériques (Tir en tenue MROP, fumigène, Colsons et Travail avec chiens).



Le personnel participant à ce recyclage a préalablement revu la théorie relative aux formations de section et de peloton ainsi que les principaux modes d'action. L'ANPA a consacré douze séances à cet effet durant les mois de septembre et octobre 2016.

Future formation – armement des agents

Les textes législatifs et réglementaires concernant l'armement des agents de police ont été publiés (A.R. du 28/09/16 relatif à l'armement des agents de police). Des formations adéquates devront être mises sur pied en collaboration avec l'école de police et notre cellule formation afin de rendre les agents de police concernés opérationnels (suivant la circulaire ministérielle du 28/09/16 modifiant la circulaire GPI 62 du 14/02/08 relative à l'armement de la police intégrée, structurée à deux niveaux).



3A.4 Le bien-être

Outre l'accompagnement psychologique individuel du personnel, le Stress team a redémarré les réunions "Absentéisme", en collaboration avec la direction du personnel et les chefs de service afin d'en comprendre les raisons et d'y remédier si possible. Toujours en matière de bien-être au travail, le Stress team continue d'aller à la rencontre des grandes unités de la zone de police (les 5 commissariats, la BST et la brigade canine) via des réunions mensuelles organisées avec les directions de ces services.

système existant. Toutefois il est recommandé de rester attentif à la bonne maintenance du système de conditionnement d'air et d'effectuer un entretien périodique au moins deux fois par an.

Tenant compte de l'actualité tragique de ces derniers mois et de ses répercussions sur le corps de police, le Stress team a élaboré un projet intitulé "Battlemind". Le Battlemind propose un soutien spécifique des équipes zonales soumises à des niveaux de stress et de



En ce qui concerne les accidents de travail, c'est la méthode de l'arbre des causes qui a été choisie. Elle aide à l'analyse des accidents et à la prise de mesures de prévention pour empêcher qu'ils ne se répètent à l'avenir. Le personnel concerné a été sensibilisé à la méthode.

Une attention particulière est consacrée à l'ambiance climatique, bactériologique et à la qualité de l'air au CAP. Les derniers résultats en la matière montrent une amélioration par rapport au passé. Un pré-filtre a été ajouté au

vigilance élevés lors des variations du niveau de la menace OCAM. Ce projet a été présenté à la direction et est en cours de développement.

Concernant la prévention de la charge psychosociale, le Stress team a renforcé son réseau de personnes de confiance via l'intégration de trois nouveaux collègues. Ceux-ci ont déjà suivi la formation prévue par l'arrêté royal du 10 avril 2014. Une supervision de groupe (obligatoire) a été assurée par le service externe de prévention et de protection au travail.

3A.5 Le teambuilding

Les tragiques événements de ces derniers mois ont rendu le métier de policier encore plus difficile. Rien de tel alors qu'une journée de Team Building pour décompresser et sortir du quotidien. Cette année, notre zone de police a pu profiter des installations du Centre de Détente de la Défense situé à Tervuren. C'est sur les terrains

sportifs de ce magnifique site qu'ont eu lieu en mai et en juin les quatre journées de cohésion de notre unité.

Plus de 250 participants, plus motivés les uns que les autres, ont pu pratiquer différentes activités telles que le golf, le tir, le VTT, la pétanque... Il y en avait pour tous les goûts et tous les

âges. Calogs et opérationnels, tous grades et services confondus, se sont donnés à fond pour réussir toutes les épreuves proposées par les organisateurs.

Après l'effort, le réconfort... La journée s'est terminée par un barbecue à l'issue duquel la meilleure équipe a été récompensée dans la joie et la bonne humeur.



→ 3B Les moyens

3B.1 Infrastructure

La zone de police occupe actuellement 18 sites différents: 5 commissariats, deux antennes, un Koban, le quartier Reine Elisabeth (atelier garage et Brigade de Sécurisation du Transport en Commun), le chenil, un stand de tir et une salle de sport (part-time), l'État-major, le Centre d'Appui Policier, le garage Snieders, le Bureau d'Aide aux Victimes de Schaerbeek (Rue Royale Ste-Marie), et deux bureaux Rue JB Desmeth. Chacun de ces sites nécessite un entretien lié à son utilisation. Cet entretien et des réparations urgentes sont assurés par une société de maintenance

extérieure, "TPF utilities". Le nettoyage quotidien est quant à lui réalisé par la société "Köse Cleaning". Notre propre équipe d'ouvriers est actuellement composée d'un chef d'équipe polyvalent, d'un électricien qualifié, un ouvrier polyvalent et d'un manœuvre avec le statut d'art.60 C.P.A.S. Cette petite équipe de 4 hommes réalise les petits dépannages urgents, les déménagements de personnel, livre le mobilier (bureaux, chaises...) et les bouteilles d'eau et participe aussi à certains projets tels que le câblage Wi-Fi sur les sites principaux de la zone et l'installation d'armoires intelligentes pour une gestion efficace des clés des locaux et des véhicules.



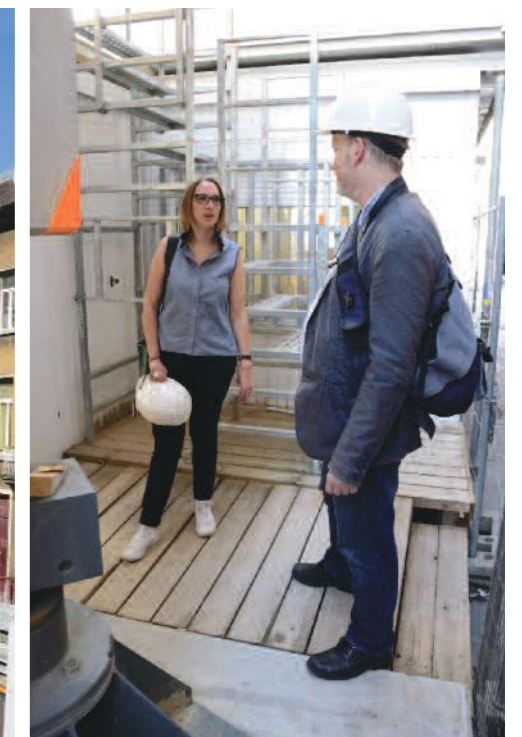
Chaque mois, le service répond à une moyenne de 63 missions ou demandes urgentes (infiltrations d'eau, pannes d'électricité, serrures à remplacer...). À côté des tâches d'entretien et d'amélioration des bâtiments, plusieurs projets sont en développement ou en phase de finition.



La construction du nouveau Commissariat 5 a débuté le 22 février 2016 au 82, rue de Brabant à Saint-Josse-Ten-Noode (à l'angle des rues de Brabant, de la prairie et des Plantes). La construction de ce commissariat aura un impact budgétaire certain sur le budget 2017 car

elle entraîne en effet, pour cette période, toute une série de coûts liés entre autres au déménagement et à l'installation des systèmes informatiques (postes de travail, WiFi, contrôle d'accès...). Fin 2016, le gros œuvre sera terminé et la finition du bâtiment devrait, quant à elle, se terminer

vers l'été 2017. Ce sont ensuite l'aménagement intérieur, l'installation des serveurs et des systèmes informatiques qui auront lieu. C'est ensuite vers fin de l'année que le déménagement du personnel vers le nouveau bâtiment pourra être planifié.



Dans le cadre du Masterplan Phase 3, la rénovation du Commissariat 1 a débuté le 1^{er} septembre 2016 pour une période initialement prévue de deux ans. L'entreprise responsable du chantier prévoit, quant à elle, la fin de chantier pour novembre 2017. Les châssis seront remplacés, des protections solaires seront placées sur les façades ensoleillées, un système de ventilation avec conditionnement d'air est aussi prévu ainsi que des travaux sur l'installation électrique. Le personnel devra temporairement travailler dans des conteneurs installés dans la cour du commissariat; ce qui va impliquer de nombreux déménagements.

Toujours en matière d'infrastructure, d'autres projets sont soit en phase de demande de prix (toiture des niches, la climatisation d'air...), soit en phase d'étude (réaménagement des accueils COM1 et COM3, antenne Colignon, rénovation du COM4...) en collaboration avec les services techniques des différentes communes concernées.

En parallèle, une étude d'amélioration de la sécurité des différents sites de la zone a été initiée. Suite à l'élévation du niveau de sécurité OCAM et aux attentats commis contre les forces de l'ordre (Charleroi, Molenbeek), le Ministre de l'Intérieur a demandé de procéder à un diagnostic de sécurité des sites police. Ainsi, la direction zonale a décidé de faire procéder d'abord à une analyse rapide et ensuite à une autre plus approfondie de la sécurité actuelle des bâtiments (environnement, accès, circulation intérieure...). Les résultats de l'étude qui a été faite en 2016 impacteront cependant le budget 2017, car des investissements devront être réalisés (ajout de

caméras intérieures, protection des accueils...). En 2016, des analyses d'échantillon d'eau ont aussi été réalisées pour évaluer le risque de légionellose. Les résultats sont bons et un suivi des recommandations est assuré. De plus, un carnet sanitaire ainsi qu'un logbook dans les locaux techniques (de chaufferie) ont été installés afin de suivre toutes les interventions sur ces installations.

3B.2 Logistique et masse



Afin de permettre à la zone de police de travailler efficacement, la bonne gestion du matériel et de l'équipement s'avère nécessaire. Le service logistique et la masse d'habillement assurent ainsi un appui spécialisé pour chacun, assurent le suivi administratif des dossiers en ce qui concerne les équipements de police, spécifiques et non spécifiques, conformément à la législation sur les marchés publics et au respect du bien-être. Pour assurer un service logistique de qualité, la collaboration entre les services du personnel, -ICT et financiers est indispensable. Le Logiciel Mercator, prévu

initialement pour visualiser la consommation du matériel et pour gérer de façon optimale les stocks, a été remplacé au profit d'un nouveau programme plus performant appelé "BrunoShop" et développé sur mesure par le service informatique.

En 2016, divers cahiers des charges concernant les équipements et tenues nécessaires à l'exercice des différentes missions policières ont été renouvelés. Le choix de chaque tenue et la fréquence de renouvellement de celle-ci sont toujours examinés en collaboration avec le service

concerné et le conseiller en prévention. Afin de satisfaire à la législation en vigueur et aux nouveaux dangers auxquels le personnel est exposé, un gilet pare-balles plus léger adapté aux cyclistes et aux motocyclistes a été testé et fera l'objet d'un nouveau cahier des charges. Une attention particulière sera aussi apportée à l'évolution de la tenue GNEP et ses protections dans le cadre de l'exécution du protocole 19, engagement pris par les zones bruxelloises pour améliorer et optimiser la gestion des événements sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.



3B.3 Parc automobile

Le parc automobile comporte actuellement 186 véhicules: 121 voitures, 38 camionnettes, 1 camion, 18 motos, 6 scooters 125 cc et 2 motocyclettes.

Les 121 voitures sont réparties de la façon suivante: 22 pour les patrouilles locales, 6 pour

les patrouilles zonales, 10 pour les recherches locales, 7 pour les services de proximité locaux, 5 pour les services de lois sociales locaux, 5 pour les services jeunesse dans les commissariats, 5 pour les équipes de circulation locales, 10 pour la brigade judiciaire centralisée et le reste

pour les différentes directions et les services d'appui. En ce qui concerne les véhicules déclassés, ils sont la plupart du temps revendus. Dans quelques cas, ils ont été offerts à différents services d'appui de la Police fédérale ou à l'Erip.

Les véhicules commandés sur le budget 2016:

- 3 Opel Astra pour les services "jeunesse" dans les commissariats
- 2 Opel Astra pour la recherche locale
- 1 Opel Astra pour la brigade judiciaire centralisée
- 1 Opel Astra pour la direction du personnel
- 1 Volkswagen Transporter pour le service trafic centralisé
- 1 Volkswagen Transporter pour le service formation
- 1 Volkswagen Transporter pour la BST
- 1 Volkswagen Caddy "Maxi" pour la brigade canine
- 4 Volkswagen Tiguan pour les patrouilles locales

Les véhicules prévus au budget 2017:

- 2 Skoda Octavia pour les patrouilles zonales
- 2 Volkswagen Tiguan pour les patrouilles locales
- 1 Ford Focus Clipper pour le service informatique
- 1 Ford Focus Clipper pour le service mariage blanc de la brigade judiciaire centralisée
- 1 Volkswagen Golf pour la brigade judiciaire centralisée
- 2 Volkswagen Caddy pour le service trafic local
- 3 Opel Astra pour la recherche locale
- 1 Opel Astra pour un service "jeunesse" dans un commissariat
- 1 Toyota Yaris pour le service proximité d'un commissariat
- 1 Volkswagen Passat pour la direction générale
- 1 Volkswagen Transporter pour le service des superviseurs
- 1 Volkswagen Transporter pour le service infrastructure

Le respect des engagements dans le cadre du protocole 19 nécessitera d'investir dans deux véhicules supplémentaires de transport des unités de maintien de l'ordre.

Résultats marquants "2016"

4

→ 4A

Quelques chiffres

- +/-183 appels ou signalements par jour, d'événements pouvant nécessiter une intervention. Chiffre stable d'année en année.
- 436 arrestations (judiciaires ou administratives) en moyenne chaque mois en 2016.
 - dont 14% de mises à disposition des autorités judiciaires
 - dans 27% des cas un mandat d'arrêt est décerné par le Parquet
- 509 personnes faisaient l'objet d'un dossier en juin 2016.
 - 145 libérés conditionnels
 - 127 mesures alternatives
 - 119 libérés à l'essai
 - 118 bracelets électroniques
- Charge de travail, en moyenne, par mois:
 - 2474 PV judiciaires initiaux (-4% par rapport à 2015)

- 2179 PV judiciaires subséquents (-8% par rapport à 2015)
- 4639 PV circulation initiaux (+1% par rapport à 2015)
- 1628 PV circulation subséquents (-5% par rapport à 2015)
- 3845 Courriers (-6% par rapport à 2015)
- 3059 Apostilles (-10% par rapport à 2015)

- 78 événements/opérations sur le territoire de la zone en moyenne chaque mois et nécessitant des moyens.



Gestion négociée de l'espace public:

- 1175 heures en moyenne par mois pour des événements en dehors de la zone (+101% par

- rapport à 2015). Citons entre autres l'implication dans les dispositifs MEDUSA (problématique du flux migratoire sur la côte belge)/la grève dans les prisons/les Eurotops/la Fête nationale
- 978 heures en moyenne par mois pour des événements gérés par la zone (+171% par rapport à 2015)
 - 514 heures fournies en moyenne chaque mois pour les palais et tribunaux (-3% par rapport à 2015)

En raison du niveau de la menace, le nombre de personnes engagées a augmenté pour chaque événement.

- Une 60^{aine} de nouveaux conflits de voisinage ou intrafamiliaux sont encodés chaque mois dans une banque de données spécifique. 11% d'entre eux font l'objet d'un suivi particulier. Nombre de dossiers de médiation locale traités au cours du 1^{er} semestre 2016: 25
- Une 15^{aine} de visites chaque mois pour donner des conseils en technoprévention.



En matière de lois sociales et environnement

Ce sont au total 140 opérations qui ont été menées sur le territoire de la zone au cours des mois de janvier à août 2016 dont :

- 19 pour des nuisances
- 27 orientées sur le travail au noir
- 54 en matière de conformité à la réglementation dans le domaine de l'horeca (15), des jeux de hasard (2), des commerces ambulants (8), des salons de prostitution (12), des garages (3),...
- 33 en appui à des partenaires : BRULABO / AFSCA (10), AFMPS (1), urbanisme / environnement (7), Bruxelles propreté (15).

Entre le 1^{er} janvier et le 15 septembre 2016, ce sont 65 enquêtes urgentes qui ont été menées suite au non-paiement ou à la résiliation d'assurances en couverture obligatoire Responsabilité Civile Objective.

De plus, 8 arrêtés de fermeture ont été signifiés dont 5 pour des stupéfiants, 2 pour des nuisances diverses ou tapage et 1 suite à l'exploitation non conforme d'une crèche.



■ **87 dossiers traités chaque mois en matière de permis de possession d'armes** (régularisation, vérification, contrôle...).

■ **Le service SAPV** (service d'assistance policière aux victimes) a ouvert, pour le

premier semestre 2016, 530 dossiers de suivi et des conseils ont été dispensés à 213 autres victimes.

La quatrième quinzaine de la victime sera organisée en novembre 2016 sur le thème du harcèlement.

Dans le cadre du partenariat avec l'Equipe Mobile de Crise (EMC) de l'hôpital St-Luc, il est prévu d'améliorer les contacts avec cette équipe lors des procédures Nixon et de sensibiliser les policiers à la possibilité d'un relais vers l'EMC.



→ 4B Euro 2016

Dans le cadre de l'Euro 2016, nous avons d'emblée opté pour une approche de cet événement comme s'il se déroulait sur notre territoire. En effet, l'expérience nous a appris que de nombreux supporters se rassemblent à hauteur de certains établissements et fêtent parfois longuement la victoire de l'équipe qu'ils supportent. L'objectif poursuivi consistait à garder un équilibre entre les droits et libertés individuels et collectifs et à prendre en considération les intérêts de toutes les parties prenantes.

Ainsi, les assistants de concertation de notre zone de police ont développé un concept baptisé "foot is fun" visant à sensibiliser les exploitants des débits de boissons quant à leurs responsabilités dans le bon déroulement de cet événement.

Plus concrètement, une liste des principaux lieux d'attraction

possibles a été établie par les assistants de concertation et le service centralisé des lois sociales et environnement. Sur base de ce listing, les assistants de concertation, en partenariat avec les services de prévention des trois communes, ont rencontré tous les tenanciers de ces



établissements afin de conclure un contrat moral avec eux. Grâce aux contacts privilégiés ainsi noués et aux réactions qui en ont découlé durant l'Euro 2016, un bon niveau d'encadrement de ces festivités a pu être assuré.

Ainsi, la zone a opté pour une approche intégrale et intégrée, ce qui s'est traduit par la mise en œuvre quotidienne d'un centre de crise pilotant l'ensemble du personnel engagé, l'engagement des services de prévention des trois communes de notre zone de police et l'engagement policier articulé autour de quatre fonctionnalités : la proximité avec un engagement important des agents de quartier pilotés par les assistants de concertation, la police administrative, la police judiciaire et la circulation.

Par ailleurs, il est évident que le niveau de menace terroriste planant sur cette période ainsi que l'attention particulière demandée par la Direction Générale du Centre de Crise quant à l'encadrement des rassemblements de personnes, à l'Euro 2016 de manière générale et au ramadan ont engendré une grosse surcharge de travail. En effet, 1521 collaborateurs policiers supplémentaires ont été engagés dans ce cadre, ce qui représente un total de 11.233 heures de prestations.

Animés par un souci d'efficacité et d'efficience maximales, nous avons quotidiennement réorienté si la situation le permettait un certain nombre de membres du personnel engagés dans l'encadrement de ces festivités vers d'autres thématiques d'actualité, telles que l'encadrement de certaines problématiques dans les quartiers "Marbotin" et "Verbist". En outre, ce mode de travail transversal et l'approche préventive de l'Euro 2016 réalisée grâce au projet "Foot is fun" nous ont permis de prendre une position plus répressive à l'égard de certains comportements inadaptés en matière de circulation routière, ce qui s'est traduit par le constat de 2537 infractions (8 souffles positifs sur un total de 545 tests d'haleine, 1795 sanctions administratives, 553 perceptions immédiates, 177 procès-verbaux pour infractions au Code de la route et 4 procès-verbaux judiciaires).



Le bilan global de l'encadrement des festivités liées à l'Euro 2016 est donc extrêmement positif, tant en termes de gestion opérationnelle, de transversalité entre les différentes fonctionnalités policières que de collaboration avec les services de prévention des trois communes de notre zone de police.

Par ailleurs, le dispositif engagé quotidiennement nous a permis de prendre immédiatement les mesures d'encadrement nécessaires suite à l'attentat déjoué (fait relayé dans la presse) planifié sur l'Eurofoot village de Saint-Josse-ten-Noode le jour d'"Evere en fête" (1^{er} match de l'équipe nationale belge).

→ 4C Evénements particuliers

4C.1 La projection du film Black

A l'initiative du chef de corps, une projection privée du long métrage "BLACK" a été organisée le 21 avril 2016 au Théâtre 140. Quelque 300 personnes, membres du personnel, magistrats, policiers d'autres zones de police concernées par la thématique et personnel des services de prévention communaux étaient présents lors de cet événement qui s'inscrit dans le cadre des projets de sensibilisation autour du phénomène des bandes urbaines.



Réalisé par Adil El Arbi et Bilal Fallah, "Black" l'histoire d'un amour impossible entre deux jeunes bruxellois, membres de bandes urbaines rivales. Ce film est une tragédie inspirée des livres de Dirk Bracke qui

décrivent la dure réalité des bandes urbaines.

A l'issue de la projection, un débat s'est tenu avec comme orateurs principaux, le chef de corps, les réalisateurs du film,



plusieurs acteurs, l'écrivain Dirk Bracke et le substitut du procureur du Roi, Madame Culot. Notons aussi que les acteurs et réalisateurs ont joué le jeu en n'hésitant pas à discuter longuement avec nos policiers avant et après la séance.

Il est important de souligner que, malgré le contexte de la menace terroriste, la zone de police a tenu à maintenir ce projet. Cette plate-forme originale a permis d'échanger et de partager les différentes approches du phénomène.

4C.2 La rentrée scolaire



Comme l'an dernier, la zone de police a déployé le premier septembre 2016, un dispositif en deux phases afin d'accompagner, la rentrée scolaire au niveau des sections de maternelle et de primaire. Il s'agit d'une opération

policière axée sur le Community Policing afin d'accompagner la population pour cette journée particulière et d'assurer une sécurité au niveau de la circulation en sensibilisant les usagers aux règles à suivre, et en mettant un terme aux comportements jugés dangereux. Une présence policière a ainsi pu être assurée devant l'entrée de chaque établissement en début et fin de journée.

4C.3 Le parrainage

Le projet parrainage a rassemblé, pour l'année scolaire 2015-2016, 61 écoles et sollicité quelques 40 parrains et marraines au sein



de la zone, tous grades et fonctionnalités confondus. Le projet s'articule toujours autour de 3 rencontres programmées tout au long de l'année scolaire entre la classe et son parrain ou sa marraine et se termine avec

une grande journée de clôture. Cette dernière a eu lieu le 20 mai 2016 et a rassemblé une cinquantaine d'écoles, 1600 élèves, 45 parrains et 71 stands tenus par des partenaires internes ou externes. Ce moment privilégié représente la conclusion d'une collaboration de longue date entre les services de police de la zone et les établissements scolaires.

4C.4 Les actions de convivialité

En fonction de l'actualité ou à la demande spécifique d'un ou plusieurs partenaires, le service des assistants de concertation est chargé d'organiser des actions de convivialité regroupant les services de police ainsi que les partenaires concernés.

Ainsi, en 2016, la zone a participé à 8 événements tels que la rupture du jeûne dans les 3 communes, la visite d'un commissariat à la demande d'une maison de quartier, la rencontre entre la police et les jeunes du quartier du square Hauwaerts qui créaient un sentiment d'insécurité, la rencontre de 2 classes de primaires pour présenter le métier de policier et la rencontre avec les habitants d'un nouveau quartier suite à des problèmes de stationnement sauvage.

→ 4D Opérations remarquables

4D.1 Le concept « CIAO »

Depuis fin 2015, les assistants de concertation ont pris l'initiative d'organiser des opérations dites "CIAO" (Contact Inter Ac Opérationnel). Il s'agit de patrouilles pédestres de convivialité composées des assistants de concertation accompagnés de diverses fonctionnalités ciblées en fonction de la problématique abordée. L'objectif de ces opérations est de créer un contact direct entre la police et la population en

- les CIAO orientées vers les personnes à mobilité réduite dont l'objectif est de vérifier qui occupe une place réservée aux moins valides, de prendre contact avec les personnes concernées et de vérifier si les documents sont encore en ordre. Les participants aux CIAO veillent à l'aspect pédagogique de l'intervention et pas seulement à la répression.

- les CIAO orientées sur le port de la ceinture de sécurité et la non-utilisation du GSM au volant. Lors de ce type d'opération,



- les CIAO orientées vers les commerces d'un quartier afin d'établir le contact avec les différents commerçants, d'entendre leurs préoccupations, de sensibiliser les jeunes qui trainent dans la rue et provoquent souvent un sentiment d'insécurité.

- les CIAO orientées vers les citoyens qui ne promènent pas leur chien en laisse dans les parcs. En collaboration avec notamment la brigade canine,



dehors d'un cadre strictement judiciaire, de favoriser, dans les quartiers, une présence policière visible en général non répressive sauf en cas de nécessité, de sensibiliser la population à certaines problématiques, de rendre la police plus accessible aux citoyens et d'en améliorer l'image.

Pour les 8 premiers mois de 2016, ce sont au total une dizaine d'opérations de ce genre qui ont été enregistrées sur des thématiques diverses telles que :

les conducteurs en infraction sont invités à visionner un petit film tiré d'une histoire vraie contenant des images chocs et explicites. Un débriefing est ensuite organisé avec les contrevenants afin de les conscientiser.

- les CIAO orientées vers la sécurisation d'un quartier ou de logements sociaux afin d'entrer en contact avec les habitants, d'identifier les éventuels problèmes et de trouver ensemble des solutions pour améliorer leur quotidien.



les opérations "doggy - CIAO" sont organisées afin d'assurer une présence visible dans les parcs, de sensibiliser la population au fait de tenir les chiens en laisse et d'entrer en contact avec la population.

4D.2 Les dossiers judiciaires marquants

Au niveau des recherches locales des commissariats, mettons en évidence l'excellent travail de coordination et d'enquête réalisé par la RL1 au sein du quartier de la Cage aux

Ours et plus spécifiquement dans le domaine de la vente de stupéfiants. A l'issue d'un travail de recherche transversal, l'opération qui y a été menée en date du 01.06.2016 a permis de

procéder à l'arrestation de 7 dealers en flagrant délit. Les 14 perquisitions réalisées dans la foulée ont mené à la découverte de 3 kg de marijuana.



Au niveau de la BJC, 3 dossiers peuvent être mis en avant :

- le dossier "JOKER" a permis, au terme d'une collaboration fructueuse avec nos homologues français, de procéder non seulement à l'arrestation de 4 dealers dans le quartier de la rue de la Poste, mais également à la saisie de 50 kg d'héroïne et 10 kg de cocaïne. L'enquête, ayant nécessité de nombreuses écoutes téléphoniques et des méthodes particulières de recherches, a démontré que cette bande avait écoulé plus de 100 kg d'héroïne en France les mois avant l'intervention.

- Le dossier "WIDIR" concerne une bande qui vend et transporte de grandes quantités de stupéfiants, des gens très méfiants à

l'encontre des services de police. Les méthodes classiques d'enquête tout comme les techniques décrites dans les méthodes particulières de recherche ont été utilisées ainsi que des écoutes téléphoniques sur plusieurs lignes. L'enquête a mené à l'arrestation de 6 suspects, dont quatre se trouvent sous mandat d'arrêt. De grandes quantités de cannabis ont été saisies et l'actif illégal a été calculé à 8 millions d'Euros. Entre autres, des voitures de luxe, des bâtiments, de l'argent cash et de l'argent sur des comptes ont été saisis. En date du 22/04/2016, madame Catherine Ramaekers, substitut du Procureur du Roi à Bruxelles a envoyé une petite carte de remerciement à la zone pour le travail accompli.

- Le dossier "CLAN" commence suite à la déclaration de deux prostituées, victime de la traite des êtres humains. Elles dénoncent une famille dans le milieu albanais qui exploite des filles travaillant comme prostituées. Toute une série de contrôles, vérifications, observations, enquêtes et écoutes téléphoniques s'en suivent. Le jour de l'intervention, 2 suspects sont arrêtés et mis sous mandat. Six victimes (prostituées) sont entendues, dont trois filles qui sont rapatriées. 5 autres suspects sont signalés par mandat européen. Un d'entre eux a entretemps été arrêté en Grèce et sera remis à la Belgique. 20.000 € sont aussi saisis le jour de l'intervention.

4D.3 La Brigade de Sécurisation de Transport en commun (BST)

A côté de ses patrouilles journalières dans les différents transports en commun et à leurs arrêts, la BST a développé plusieurs types d'opérations particulières avec à chaque fois l'obtention de bons résultats.

Des opérations "MOBILIS" étaient organisées depuis un certain temps dans les transports en commun en partenariat avec la Stib. L'objectif consistait à contrôler toutes les personnes présentes dans le transport. En 2016, à côté des opérations MOBILIS "classiques" une première opération MOBILIS mais en tenue civile a été organisée afin de cibler les contrôles et de prendre sur le fait les fraudeurs, les auteurs d'incivilités et d'actes délictueux.

Ce type d'opérations crée un sentiment parmi les usagers de pouvoir être contrôlé à tout instant. Le projet présenté dans le cadre de la plateforme "transport en commun" au niveau du Dirco a été salué et sera étendu aux autres zones bruxelloises. Sur les 7 premiers mois de 2016, ce sont au total 706 heures qui ont été consacrées aux opérations MOBILIS.

Des opérations de type "STATIS" sont des opérations d'envergure (d'une durée entre 6 et 8 heures) planifiées en collaboration avec la Stib. Par opération, les personnes présentes à certains arrêts sont contrôlées dans un but préventif et répressif. Sur les 7 premiers mois de 2016, ce sont au total 203 heures qui ont

été consacrées aux opérations STATIS.

Les opérations dénommées "LICA" sont des contrôles planifiés par la STIB auxquelles la police est invitée afin d'assister les contrôleurs. Si une équipe BST est libre, elle s'y rend pour une courte durée. La participation de la BST est assurée pour plusieurs Lica (entre 5 et 10) chaque mois.

Depuis la création de la BST, le phénomène des vols à la tire bien connu au niveau des transports en commun est en chute libre. A l'inverse les infractions relatives aux lois spéciales (stupéfiants, séjours illégaux, armes...) qui sont souvent le reflet du travail proactif, y sont en augmentation.



→ 4E

Le partenariat

Les services de police doivent être à la hauteur des défis sécuritaires et sociétaux d'un monde en constante évolution. Notre zone de police n'échappe pas à la règle. Notre approche communautaire, concept transversal largement ancré au sein de notre unité depuis la réforme des polices, nous amène à côtoyer régulièrement des organisations externes. Ces nombreux contacts ont permis à nos équipes de développer des projets autour de thèmes liés à notre activité policière tels que le profilage ethnique, la radicalisation, la formation et bien d'autres encore.

Les contrôles d'identité réalisés par les forces de l'ordre peuvent être très largement justifiés pour des raisons de prévention de délinquance et de maintien de l'ordre public. Cependant, cette pratique engendre souvent un sentiment de colère et de frustration auprès des personnes interpellées. Consciente de cette

réalité, notre direction souhaite prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir la discrimination. En étroite collaboration avec Unia, le centre interfédéral pour l'égalité des chances, deux journées de formation "Profilage ethnique" ont pu être dispensées à une vingtaine d'encadrants. D'autres sessions sont prévues en 2017. A noter également, la

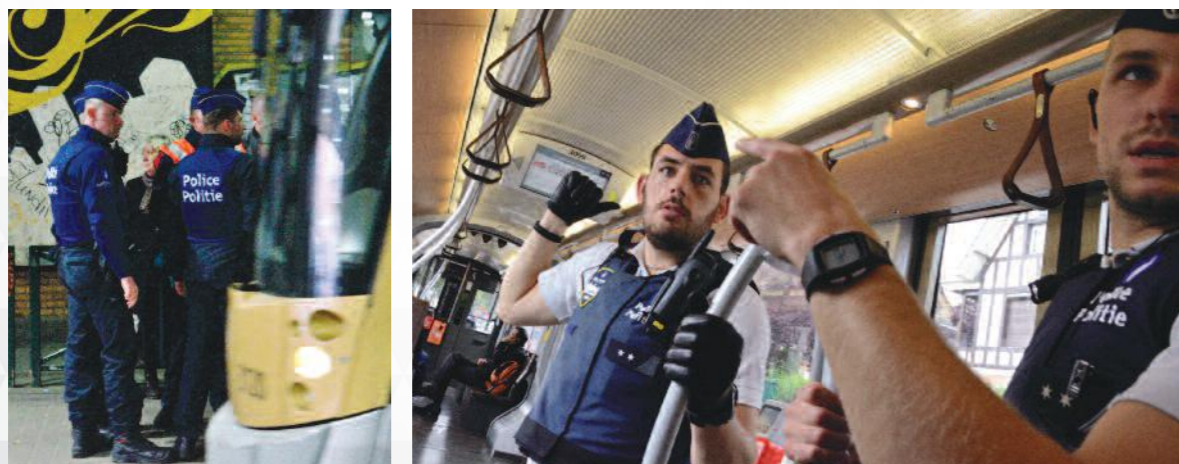
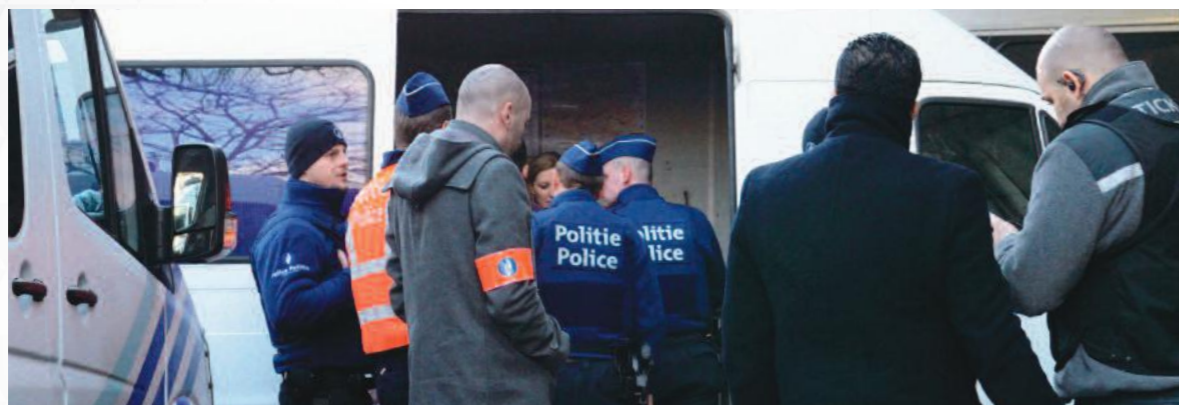
qu'il est impératif de poursuivre les efforts en matière de lutte contre ce phénomène. Le caractère imprévisible et mortel des attentats perpétrés ici et ailleurs incite les services de police à rester extrêmement vigilants. Ainsi, les dispositifs Ocam mis en place journalièrement sur tout notre territoire assurent une mobilisation rapide en cas d'alerte et rassurent les citoyens



participation en tant qu'orateur de la direction de la proximité au colloque "Building Leadership for Fair and effective Policing" organisé à Barcelone les 3 et 4 décembre 2015.

La menace d'un islamisme radical qui pèse sur la sécurité dans le monde nous rappelle

même si, on le sait tous, le risque zéro n'existe pas. En avril 2016, nos collègues canadiens ont pris le temps de réfléchir à la portée du Djihadisme et aux moyens de le combattre. Le Colloque "L'Islamisme radical au Canada : Quelles menaces ? Quelles réponses ?" organisé à





Québec a rassemblé des chercheurs et praticiens expérimentés en la matière, dont notre coordinateur opérationnel qui a pu exposer notre programme antiterrorisme.

Parmi toutes les commissions rogatoires exécutées à l'étranger, une affaire sort du lot. En effet, deux membres de notre Brigade Judiciaire Centralisée section "Atteinte aux personnes" spécialisée en homicides se sont rendus pour la première fois en Inde pour tenter d'élucider une disparition vieille de quatre ans. Le corps de la victime, une jeune Indienne de 36 ans et maman d'un petit garçon, n'a jamais été retrouvé. Si bien que lorsque son mari, fortement soupçonné a décidé de rentrer dans le Penjab, nos policiers l'y ont suivi à son insu. Ce dossier "Bollywood" a largement été relayé dans la presse locale et en Belgique.

Dans le cadre de Francopol, le réseau international francophone de formation policière, notre corps de police assure la coordination du comité technique "police et citoyen". Ce comité est constitué de la zone de police boraine, de l'école provinciale de police du Hainaut, de la police

cantonale de Lausanne, de la Direction centrale de la Sécurité Publique Française et de notre zone de police. L'objectif poursuivi est de mesurer la résistance du personnel lors de l'implémentation de toute nouvelle procédure de travail relative à la police de proximité.



Suite aux contacts "Francopol", notre zone de police a signé un protocole d'échange en 2014 avec la police cantonale vaudoise. Cette collaboration qui porte sur trois ans cible les INPP encadrant de l'intervention. En 2016, des stages d'observation ont pu être planifiés au sein des deux corps de police respectifs. Ce benchmarking a contribué entre autres à trouver des pistes de réflexion pour revaloriser notre cadre d'INPP et à observer des projets susceptibles d'être importés au sein de notre organisation comme le "Répondant de proximité", pendant de nos Teams de Quartier en version informatisée.

Dans le cadre des mesures alternatives judiciaires, un partenariat avec le service concerné de Schaerbeek avait permis à la zone d'accueillir à 2 reprises une personne condamnée à prester

un certain nombre d'heures d'intérêt général. L'expérience s'était avérée très positive. Un partenariat avec le service communal d'Evere des Mesures Alternatives vient également d'être conclu et l'accueil de plusieurs personnes pourra ainsi être assuré.

L'essence même d'une police de proximité suppose des liens entre l'environnement et l'activité policière ainsi que la recherche de sources d'informations externes à notre organisation pour mieux cerner les phénomènes locaux. C'est dans cette logique qu'au cours de l'année académique 2016/2017, deux étudiants en master de l'Université Catholique de Louvain feront un stage d'observation de trois mois au sein de notre Etat-Major. De concert avec la direction du personnel, le cabinet du chef de corps les coachera

dans le cadre de la rédaction de leur mémoire de fin d'études. Les thèmes retenus sont l'évaluation liée à la formation ainsi que la place de la femme à la police. Analyser et exploiter l'approche universitaire et l'intégrer dans notre processus d'amélioration continue, tel est notre défi!

Il est évident que le partenariat offre non seulement de nombreuses opportunités aux parties impliquées, mais permet également une remise en question constructive. L'échange de bonnes pratiques ne peut qu'aboutir au développement de nouvelles stratégies de perfectionnement. C'est pourquoi notre direction zonale encourage toutes les initiatives des membres du personnel susceptibles d'améliorer la qualité du travail et donc, le service au citoyen.

Projets



→ 5A

Plan Zonal de Sécurité

5A.1 Introduction

Pour rappel, le plan zonal de sécurité est un plan stratégique, c'est-à-dire qu'il met en évidence les objectifs stratégiques que la zone de police tendra à atteindre durant quatre années aussi bien au niveau des phénomènes de sécurité que de son fonctionnement interne. Il était normalement d'application pour la période allant de 2014 à 2017. La note du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de la Justice relative à la Note-Cadre de sécurité intégrale et au Plan

National de Sécurité 2016-2019 change les dispositions en matière de Plan Zonal de Sécurité. Le présent Plan Zonal de Sécurité est ainsi prolongé de 2 ans, donc jusqu'en décembre 2019. De plus, le cycle des prochains Plans Zonaux de sécurité sera porté à 6 ans au lieu de 4 ans, afin d'être calqué sur le cycle politique local.

Le PZS 2014-2017/9 met l'accent sur 3 plans d'action particuliers. La sécurité routière fait l'objet du premier plan d'action et vise l'agressivité au volant, les accidents de la circulation avec lésions corporelles et le stationnement asocial et dangereux. Le deuxième plan d'action reprend la lutte contre la fraude sociale en s'orientant dans un premier temps vers la lutte contre les domiciliations fictives. Le troisième plan d'action, relatif

au fonctionnement interne, concerne le développement d'une culture policière au sein de la zone.

À côté de ces 3 plans d'action, les thématiques suivantes sont reprises comme des points d'attention particuliers qui nécessitent un suivi et une réaction rapide en cas de nécessité : radicalisme, vols de et dans véhicules, cambriolages, vols à la tire, vols avec violences, VMA, délits liés à l'intégrité physique et mœurs, escroqueries, délits contre la propriété, délits en matière de sécurité publique, délits contre les autorités, stupéfiants, délits en matière de législation sur les étrangers/TEH, armes, mauvaises pratiques du commerce, ivresse, environnement, protection de la jeunesse, insécurité dans les quartiers, insécurité dans les transports en commun, fonctionnement interne.



5A.2 Plan d'action « fraude sociale »

Le travail accompli par l'ensemble des collaborateurs ayant œuvré à la réalisation de ce plan d'action a permis de tenir le timing fixé initialement.

De manière très concrète, les principales avancées réalisées en 2016 se situent en matière:

- d'amélioration de la qualité des enquêtes réalisées par les services policiers concernés,

l'ensemble de nos agents de quartier afin de leur exposer les procédures d'inscription auxquelles les administrations communales sont soumises;

- de réalisation d'opérations intégrées (services urbanisme et population de la commune, agents de quartier, SIAMU, élément judiciaire) de contrôle de bâtiments posant problème en termes de fraude sociale dont

- de développement de partenariats internes et externes à la zone de police et la poursuite du développement d'un réseau de contact essentiel à la lutte intégrée contre la fraude sociale, ce qui a notamment été facilité par la réalisation d'une cartographie de tous les partenaires impliqués, la publication d'un catalogue de notre offre de service en cette matière ou encore les communications fréquentes quant à l'état d'avancement de ce plan d'action.

Au vu des très bonnes avancées réalisées dans le cadre dudit plan d'action et afin de travailler de la manière la plus efficace et efficiente possible, nous avons rationalisé le travail restant à effectuer sur base de quatre axes, à savoir :

- développer et mettre en œuvre un outil informatique intégré sur base de la méthode et de la procédure de contrôle unique, harmonisée, intégrée, intégrale et assurant l'échange entre les différentes parties impliquées;

- poursuivre l'organisation d'opérations intégrées de contrôle de bâtiments posant problème en termes de fraude sociale;

- poursuivre la mesure des corrections apportées aux processus et de leur optimisation, analyser les éventuelles opportunités d'amélioration restant à apporter et fournir la réponse adéquate afin d'atteindre les objectifs fixés;

- poursuivre le développement de partenariats et réseaux.



grâce notamment à l'excellente collaboration avec les trois communes, au travail réalisé par les quatre fonctionnaires de références en cette matière, à l'organisation de réunions d'échange d'informations et de sessions d'information de

bon nombre sur la commune de Saint-Josse-ten-Noode. Notons dans ce cadre qu'un projet sera bientôt initié à la demande du Bourgmestre de Schaerbeek afin de nous inscrire dans le projet de "Contrat de quartier durable" du quartier de la place Pogge.

5A.3 Plan d'action « sécurité routière »

Rappel des objectifs poursuivis dans le plan d'action

Le plan d'action en matière de sécurité routière poursuit deux objectifs particuliers. Le premier objectif concerne la lutte contre l'agressivité au volant et la limitation des accidents de la circulation avec lésions corporelles en ciblant les actions sur le port de la ceinture de sécurité, sur l'emploi du GSM au volant et sur la vitesse inadaptée. Des périodes de prévention, d'analyse, de recommandation et de répression sont ainsi prévues.

Le deuxième objectif du plan d'action concerne le stationnement asocial et dangereux. La circulation est l'affaire de tous et pas uniquement des services de la circulation. Une sensibilisation de tout le personnel à la problématique et des formations adéquates et continuées sont nécessaires à faire évoluer la situation.

Actions et résultats obtenus en 2016 en matière de circulation

- Application généralisée du principe "arrêter c'est souffler/stoppen is blazen". Ainsi lors de toute vérification



d'usage, de constatation d'infraction ou d'accident, un contrôle d'alcoolémie est prévu.

841 tests d'haleine effectués en moyenne chaque mois en 2016 avec des pics lors des campagnes "Bob hiver" et "Bob été".

> 1,2% de tests positifs
> 0,4% de retraits de permis de conduire.

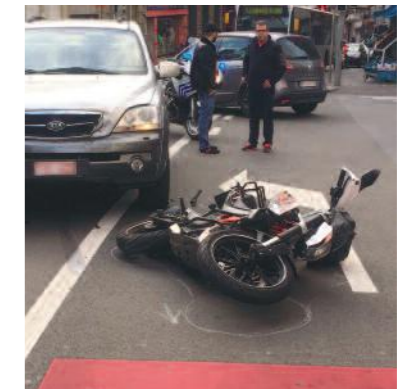
- 130 contrôles de vitesse ont été effectués par le véhicule "radar" entre le 1/1/2016 et le 22/08/2016, dont 54 contrôles en zone 30.



Ce nombre de contrôles est en forte augmentation par rapport à 2015 (113 contrôles dont 35 en zone 30 sur l'entièreté de l'année). La présence d'une équipe d'interception pour les retraits immédiats de permis de conduire est souvent assurée.

> 1064 PV ont été dressés en moyenne chaque mois pour vitesse excessive
> hausse de 30% par rapport à 2015

- 36 accidents avec lésions corporelles en moyenne par mois en 2016:
↳ de 1,6% par rapport à 2015.



124 accidents avec dégâts matériels en moyenne par mois en 2016 :

↳ de 0,7% par rapport à 2015

- Un véhicule anonyme est utilisé en moyenne une fois par semaine et est orienté vers le non-respect du port de la ceinture de sécurité, l'utilisation du GSM au volant et le franchissement du feu rouge ou de lignes blanches continues.



- 3 opérations CIAO sur le thème des personnes à mobilité réduite (PMR) ont été programmées au cours du premier semestre 2016. Il s'agit de contrôler les emplacements destinés aux PMR, de prendre contact avec les détenteurs de carte et de leur expliquer la réglementation en la matière.

2 opérations CIAO sur le port de la ceinture et l'utilisation du GSM au volant en 2016.

Lors d'un contrôle routier, une vidéo "choc" est présentée aux conducteurs et/ou passagers sur les conséquences du non-port de la ceinture de sécurité et de même sur les dangers de l'utilisation du GSM au volant.



■ 4770 infractions constatées en moyenne chaque mois en 2016 en matière de circulation dont :

> 2260 infractions en matière de stationnement (↗3% par rapport à 2015) dont : 441 pour stationnement sur un trottoir, 226 sur un passage pour piétons, 256 pour un double file ...

> 1064 infractions liées à la vitesse (↗30% par rapport à 2015)

> 200 infractions pour non-respect des feux de signalisation (↗16% par rapport à 2015)

> 197 infractions pour l'utilisation d'un portable au volant (↘6% par rapport à 2015)

> 225 infractions liées à la ceinture de sécurité et l'utilisation des sièges pour enfants (↗20% par rapport à 2015) ...

1089 sanctions administratives en moyenne par mois.

■ Le projet "dangers de la route" a été lancé en 2016 en collaboration avec la police de la Route



féderale/cellule éducation. Il s'agit d'informer ou de former les élèves de 6^{èmes} humanités sur les dangers de l'alcool et des stupéfiants au volant. Ainsi, 36 classes réparties dans 14 écoles secondaires ont ainsi été sensibilisées. D'autres projets similaires associant les écoles secondaires sont encore à l'étude.

■ Dans le domaine de la circulation, deux nouveaux partenariats sont en développement :
> avec la RTBF : Pendant la semaine de la mobilité notre cellule école/information tiendra un stand d'info et une piste d'habilité sur le parking et dans un local de la RTBF.
> avec AWV (Agentschap wegen en verkeer) : la zone prête sa piste d'habilité et de bons contacts sont établis, ce qui constitue un avantage lors de travaux importants de voiries pouvant avoir un impact sur la mobilité au niveau de notre zone de police.



Développement d'un plan de circulation

Jusqu'il y a peu, le travail de la fonctionnalité "circulation" de notre zone de police se basait exclusivement sur des plans d'action lui permettant d'orienter ses activités en vue de garantir la sécurité routière.

Ces plans ne couvraient néanmoins pas l'ensemble des activités de la fonctionnalité "circulation" et aucune gestion globale n'y était planifiée. Ils ne permettaient donc pas de se projeter à long terme ni de développer la transversalité de cette 7^{ème} fonctionnalité introduite par l'Arrêté Royal du 16 octobre 2009 (modifiant l'Arrêté Royal du 17 septembre 2001 déterminant les normes d'organisation de la police locale). La zone a dès lors décidé de développer un plan stratégique définissant la politique globale à mettre en œuvre dans le cadre de cette 7^{ème} fonctionnalité.

Ce plan stratégique vise donc notamment à définir les principaux axes stratégiques poursuivis à moyens et longs termes par la Direction de la Circulation ainsi qu'à optimiser la transversalité de la fonctionnalité "circulation" au sein de l'ensemble de la zone de police.

Afin d'obtenir une bonne image du phénomène et d'atteindre les finalités précitées en vue de rencontrer les besoins et attentes des autorités, de la population et des principales parties prenantes, diverses sources ont été consultées, de très nombreux documents ont été étudiés et le concours d'une promotion d'aspirants-commissaires de police de l'Académie Nationale de Police a été sollicité. Par ailleurs, ce plan stratégique



s'inscrit dans le prolongement du plan national de sécurité et répond aux différents axes qui y sont développés.

Sur base du résultat de cette étude, le Comité de pilotage a élaboré 8 objectifs stratégiques (4 orientés vers l'externe et 4 vers l'interne) poursuivant les finalités suivantes :

1. renforcer l'approche intégrée des problématiques de sécurité routière en partenariat avec les principaux acteurs de la chaîne de sécurité sociétale concernés;

2. contribuer aux recommandations des Etats Généraux de la Sécurité Routière (EGSR);

3. augmenter la présence visible des collègues travaillant dans le cadre de la fonctionnalité "circulation" afin de diminuer le sentiment d'insécurité et d'augmenter le risque subjectif d'être pris;

4. optimiser la communication externe relative aux actions

menées en matière de "circulation routière" et l'implication des citoyens en termes de sensibilisation de leurs pairs à cet effet;

5. développer les compétences des collaborateurs de la zone de police en matière de "circulation routière" et promouvoir le knowledge management;

6. optimiser l'implication de l'ensemble du personnel de la zone de police à l'exercice de la fonctionnalité "circulation";

7. améliorer l'image et la perception de la fonctionnalité "circulation" au sein du personnel de la zone;

8. optimiser la collaboration, le bien-être et l'esprit d'équipe au sein des collègues affectés à la fonctionnalité "circulation" au sein de la zone de police et fédérer davantage ledit personnel.

Afin d'être certain d'aborder chacun de ces axes de manière intégrale, ils ont été déclinés en 33 objectifs opérationnels et

nous sommes attentifs à ce qu'ils accordent systématiquement toute l'importance nécessaire aux aspects relatifs à l'Enforcement, l'Education et l'Engineering.

Par ailleurs, la police n'étant qu'un maillon de la chaîne à mettre en œuvre pour résoudre les difficultés liées à la circulation routière, nous avons d'emblée opté pour une approche intégrale et intégrée de la problématique en mettant l'accent sur le partenariat et le travail en réseau.

Le contenu de ce plan d'action a été présenté au Collège de Police. Les bourgmestres présents se sont montrés satisfaits des objectifs fixés et ont réitéré leur engagement à nous soutenir pleinement dans sa réalisation.

Par ailleurs, soucieux du partenariat à développer avec les échevins de la mobilité des trois communes composant notre zone de police, le contenu de ce plan stratégique leur sera également présenté.

Le projet développé au niveau de la Chaussée de Haecht

Afin d'améliorer la fluidité du trafic et la sécurité routière, un projet particulier est en cours de développement pour le tronçon de la Chaussée de Haecht situé entre le rond-point de l'hôpital

St-Jean et le carrefour avec l'Avenue Rogier. L'analyse du contexte et la prise en compte des intérêts parfois contradictoires des différentes parties prenantes (intensité du trafic automobile, la présence soutenue des transports en commun, les nombreux piétons et cyclistes, les nombreux

commerces et l'horeca avec leurs terrasses et zones de livraison, 3 écoles, de nombreux habitants) s'avèrent nécessaires afin de développer une approche transversale et de sensibiliser et d'orienter tous les services de la zone de façon adéquate.

Organisation d'une journée d'étude



La mobilité urbaine se trouve au cœur des préoccupations des citoyens. Notre sondage de 2015 peut le confirmer. C'est pourquoi, notre zone de police a désiré renforcer son plan d'action en la matière et mettre cette thématique à l'honneur de sa journée d'étude organisée le 19 octobre 2016 à la salle Agoria, place Meiser.

Cette conférence était ouverte à tous les professionnels de la mobilité tous secteurs confondus : police locale et fédérale, parquet, administrations communales, associations et universités.

Les objectifs de ce moment de réflexion ont gravité autour de trois points :

- présenter la mobilité urbaine comme un concept transversal; la circulation est l'affaire de tous !
- échanger les bonnes pratiques.
- développer le partenariat.

Au programme, des interventions courtes de nombreux experts qui ont dégagé des pistes de

réflexion pour améliorer la qualité de vie dans nos quartiers... Parmi les orateurs, citons M. Bianca Debaets, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, venue nous présenter un état des lieux en matière de Mobilité urbaine et de sécurité routière. Sous la casquette de chef de corps de la zone de police 5343, le commissaire divisionnaire Michaël Jonniaux nous a fait part de toute l'expérience acquise auprès de la police de la route en tant que directeur. L'IBSR, l'ULB, la VUB, la STIB, l'ASBL "Parents d'enfants victimes de la route", les échevins de la mobilité de nos trois administrations communales ainsi que le Parquet - section Tribunal de police nous ont aussi livré leur point de vue en la matière.

L'après-midi a été consacrée aux différentes initiatives prises par la zone de police en matière de mobilité et sécurité routière. Ensuite, un panel de discussion entre orateurs et participants a permis de clôturer cette journée riche en informations et réflexions.



5A.4 Plan d'action « culture policière - diversité »

Le plan d'action relatif à la culture policière s'inscrit dans le principe d'amélioration continue de notre fonctionnement interne. L'objectif poursuivi est de développer un climat positif de travail en favorisant une politique d'ouverture vers la diversité, le respect des valeurs de la zone et le respect des droits universels de l'homme.

Trois volets seront développés plus particulièrement dans ce cadre-là, à savoir :

- la promotion de la diversité via l'organisation régulière de sessions d'information et d'une quinzaine de la diversité tous les deux ans;
- la sensibilisation du personnel aux valeurs de la zone et au code de déontologie;
- la participation à une formation et l'organisation d'une enquête universitaire (2017-2018) relatives aux mécanismes de sélection; l'objectif étant d'améliorer la qualité des contrôles.

Ce plan d'action est un projet de longue haleine et nécessite des efforts de chacun au quotidien et un suivi permanent. Une sensibilisation continue de

chaque membre du personnel aux valeurs de la zone s'avère indispensable.

Les principaux partenaires impliqués dans ce plan d'action sont UNIA (le Centre interfédéral pour l'égalité des chances), la Caserne Dossin, l'ANPA (l'Académie Nationale de Police) et l'INCC (Institut National de Criminologique et de Criminologie).

Quels sont les principales réalisations en la matière ou les projets planifiés ?

Une quinzaine "diversité" a été organisée entre le 16 et le 27 novembre 2015. Les thématiques abordées étaient relatives au monde des aveugles et malvoyants, à la pauvreté, aux réfugiés...

Au total 290 membres du personnel ont participé aux différents ateliers organisés dans ce cadre. Toujours dans le cadre de la diversité, une journée de formation sur le thème "comment réagir quand on est témoin d'actes ou de propos racistes ou discriminatoires" s'est déroulée en octobre pour les membres du réseau bruno@attitudes.

En octobre 2016, un "voyage d'études" à Auschwitz a réuni

25 membres du personnel qui ont été sensibilisés entre autres à l'holocauste et aux droits de l'homme. Un débriefing a été organisé sur place.

Depuis janvier 2016, un groupe de travail se penche sur l'actualisation de la charte de la zone et plus particulièrement sur les valeurs essentielles de la zone. Dès que ces valeurs seront définies en détail, elles seront traduites au niveau des différentes fonctions. Ces valeurs seront utilisées entre autres dans la détermination des profils de fonctions ainsi qu'au niveau de l'évaluation. Une campagne globale d'information permettra de sensibiliser les membres du personnel aux valeurs prônées par la zone.

Dans le cadre du projet concernant les "mécanismes de sélection", une formation de deux jours a été dispensée en avril 2016 à une vingtaine d'officiers ou inspecteurs principaux exerçant une fonction d'encadrement opérationnel. Des collègues étrangers sont venus expliquer leur expérience en la matière et le monde académique, une approche théorique. Cette formation a été particulièrement appréciée par les différents participants.



→ 5B Principaux projets zonaux en matière de fonctionnement interne

Assurer un service de qualité à la population et répondre aux attentes des autorités ne se décrètent pas. Cela se prépare, s'organise et se planifie au travers de projets et de programmes permettant d'adapter et d'améliorer le fonctionnement du corps de police.

Trois domaines de l'organisation policière ont fait et continueront à faire l'objet d'une attention particulière :

- L'amélioration du suivi et du contrôle des activités opérationnelles et des processus qui les soutiennent. C'est le projet "structure".
- La réforme complète du domaine ICT pour réaliser le passage d'une gestion des flux d'information basés sur le papier à une gestion des flux d'information basés sur la digitalisation des données. C'est le projet "ICT".

- L'intégration définitive de l'image comme outil de gestion opérationnel. C'est le projet "caméra".

5B.1 Projet « structure »

Les services de police sont traditionnellement organisés sur une base hiérarchique. Lors de la réforme des polices, la zone de Bruxelles-Nord a fait le choix d'un modèle d'organisation "adhocratique".

Pour assurer la réalisation opérationnelle d'une police orientée vers la communauté basée sur la philosophie de proximité, la zone de police s'est ainsi organisée sur base de deux principes : l'approche territoriale (territorialisation) et l'autonomie opérationnelle des unités de première ligne que sont les

commissariats (décentralisation). Dans cette organisation, des unités centralisées et spécialisées assurent l'appui des commissariats ou prennent en charge des missions spécialisées attribuées à la police locale.

L'état-major de la zone de police avec ses directions fonctionnelles assure, quant à lui, la coordination et la cohérence des approches opérationnelles. La qualité d'une organisation se mesure à sa volonté de mettre en œuvre un processus d'amélioration continue et d'être capable, en respectant ses valeurs et ses principes, d'adapter son fonctionnement aux évolutions de l'environnement. Il s'agit de s'améliorer sans perdre son identité.

Améliorer la coordination de l'activité opérationnelle entre les différentes unités, mieux assurer les missions d'appui aux

commissariats, développer le système de contrôle de qualité au sein de l'organisation et mettre en œuvre une véritable stratégie de communication sont les objectifs du projet "structure".

Le cabinet du chef de corps et les directions de l'état-major seront progressivement réorganisés au cours de l'année 2017 en respectant le cadre organique défini en 2008. Les grands axes de réflexion sont présentés ci-dessous. La mise en œuvre pratique doit faire l'objet du travail de comités techniques.

Cabinet du chef de corps

Les confirmations

Seront confirmés les postes de coordinateur opérationnel et de coordinateur administratif auxquels un secrétariat sera attaché. Le coordinateur opérationnel aura pour mission principale la coordination et la planification de l'activité opérationnelle du corps de

police. Il conseillera le chef de zone dans ce domaine. Le coordinateur administratif aura pour mission la coordination et la planification des activités non opérationnelles (personnel, logistique, ICT et finances). Il conseillera le chef de corps dans ces domaines.

Les nouveautés



→ Audrey Dereymaeker, responsable de la communication

Une cellule communication sera mise en place pour développer une politique de communication externe et interne.



→ Christophe Godefroid, directeur des unités d'appui opérationnel

Directions d'état-major

Une nouvelle direction : la direction des unités d'appui opérationnel

Actuellement, les unités centralisées d'appui (dispatching, brigade canine, brigade de sécurisation du transport, service des lois sociales, cellule huissiers, service trafic et brigade judiciaire centralisée) dépendent directement du chef de corps pour leur gestion quotidienne. Cette situation n'est pas optimale dans le fonctionnement de l'organisation. Une direction des unités opérationnelles d'appui sera mise en

place pour assurer la gestion et le suivi quotidien de ces unités, à l'exception de la brigade judiciaire centralisée et du service trafic qui seront repris respectivement par la direction judiciaire et la direction de la circulation.

Une nouvelle répartition des compétences

Au moment de la réforme des polices en 2001, une répartition des missions et des services entre les directions de l'état-major a été réalisée sur base du contexte opérationnel, légal et réglementaire de l'époque. Après 15 ans, il apparaît que la répartition n'est plus adaptée pour certaines missions assurées par la direction de la stratégie, comme le contrôle de flux opérationnel vers la

banque de données policières, la gestion des officiers de coordination et la mobilité interne du personnel. Au cours de l'année 2017, ces missions et les services qui les exécutent seront progressivement repris par les directions idoines.

Les commissariats

Le projet "structure" vise ici à standardiser les procédures de fonctionnement au sein des commissariats de la zone. L'autonomie opérationnelle avait été interprétée au fil du temps comme une autonomie dans le fonctionnement administratif du commissariat. Cette situation tend à rendre complexe la gestion quotidienne du corps de police. Un retour à des procédures standards de fonctionnement est nécessaire, tout en garantissant

voir en renforçant l'autonomie opérationnelle des commissariats qui doit leur permettre de développer les actions adaptées aux problèmes de criminalités qu'ils rencontrent sur le territoire dont ils ont la responsabilité.

Chaque commissariat s'est vu confier un projet visant à mettre en place dans un domaine particulier des procédures applicables à tous les commissariats.

Les projets concernent :

le fonctionnement du secrétariat et le rôle du responsable logistique, le rôle du chef de brigade, les devoirs judiciaires de base liés à l'exploitation des images, l'archivage et l'organisation du travail du service famille-jeunesse.



5B.2 Projet « ICT »

En 2016, la zone a engagé un IT Manager et établi un plan directeur ICT. Par plan directeur ICT, on entend une énumération de normes, de standards et d'accords (relatifs à la technologie, aux processus et/ou à l'organisation ICT) auxquels doivent satisfaire les initiatives pour s'inscrire dans les lignes directrices stratégiques choisies. En d'autres termes, elles indiquent la direction à prendre lorsque l'on définit les choix et les conséquences ICT au sein de l'organisation.

Ainsi en 2016, le service IT a développé et mis en place un help-desk dont l'organisation, outre le soutien technique aux utilisateurs, permettra une analyse structurée des problèmes d'utilisation des 2 systèmes (ISLP et réseau administratif).

D'autre part, le service a assuré le développement du réseau d'imprimantes afin de permettre aux différents ordinateurs de



→ Koen Haegebaert, IT Manager



les utiliser indifféremment, quel que soit le réseau sur lequel ils travaillent.

Il est aussi prévu d'étendre le réseau administratif à tous les ordinateurs de la zone de manière à leur donner accès aux 2 réseaux (ISLP et administratif) ainsi qu'à Internet. Ainsi, le WIFI a été installé cette année dans les principaux bâtiments.

Au niveau de l'organisation interne du service IT, celle-ci est en révision et les nouvelles responsabilités de chacun déterminées. Un inventaire complet (soft et hardware, licences, contrat..) sera établi et les procédures relatives à l'intervention, mais aussi celles relatives aux demandes, reprises de matériel ou de programmes seront décrites. Une cellule de management de projet IT sera aussi mise en place.

Depuis cette année, le backbone est sous monitoring, ce qui n'est pas encore le cas des autres parties de l'infrastructure IT (serveur, réseau..). Cette mise sous monitoring devra toutefois

être faite afin d'éviter les pannes futures.

Des essais seront menés pour rendre le réseau police (ISLP) accessible en utilisant la technologie VDI (Virtual Desktop Interface). Il s'agirait donc d'une première étape vers sa portabilité et rendrait possible l'installation des bureaux de police dans les véhicules. Ainsi, les victimes ou témoins d'accidents de roulage ne seraient plus obligés de se déplacer vers les commissariats.

Pour l'année 2017, une réelle gestion des utilisateurs et des bases de données doit être développée conjointement avec une politique d'attribution des outils ainsi, bien évidemment, que des programmes de formation adaptés.

De cette manière le corps de police évoluera tant dans une gestion managériale de son IT que vers un travail de plus en plus "paperless".

Une culture de travail basée sur le développement et la gestion de projets est nécessaire pour y arriver.



5B.3 Projet « caméras »

En février 2016, la zone de police a procédé à la réception provisoire du nouveau dispositif de caméras de surveillance de la voie publique. C'est le résultat d'investissement de € 660.0000 qui a été réalisé via la zone de police.

Le système est composé de 131 caméras, d'un backbone, d'un système enregistrement et d'un VMS (video managment system) qui permet l'exploitation des images pendant un délai de 30 jours.

Il permet ainsi de visualiser en direct les images de ce qui se passe sur la voie publique et, en cas de nécessité, de diriger les équipes d'intervention. Les enregistrements des images caméras peuvent être visionnés endéans une période de 30 jours afin notamment d'étayer les enquêtes judiciaires.

En 2016 il a d'ailleurs déjà été utilisé à de multiples reprises tant de manière directe (gestion

d'événement, interception en flagrant délit...) que de manière indirecte (identification d'auteurs sur base des images enregistrées...). Ce fut notamment le cas dans le cadre des enquêtes sur les auteurs des attentats de Paris et de Bruxelles, où le parcours sur la zone, entre autres, de l' "homme au chapeau" a pu être retracé. L'utilité de ces caméras s'est également révélée dans le cadre de l'Euro de football ou dans le cadre des actions "Dépôts clandestins" avec la commune de Schaerbeek.

L'optimisation de l'exploitation de ce système sera un enjeu important de l'année 2017, dont une première étape importante sera la participation au projet régional de mutualisation des systèmes de vidéosurveillance de la voie publique (stockage, partage, une seule plateforme de gestion...).

En effet, plusieurs zones de police, des sociétés de transports en commun, mais aussi des acteurs régionaux comme Mobiris disposent d'un système

de caméras de surveillance de l'espace public.

Le projet concerne donc la mutualisation de ces systèmes entre les différents partenaires par la Région de Bruxelles-Capitale. Dans cette optique, notre zone de police a annoncé clairement sa volonté de participer au projet en s'assurant toutefois des garanties sur la gestion et le contrôle de son patrimoine "caméras".

C'est le CIRB qui est en charge de la mise en œuvre du projet. Les discussions techniques avec la zone de police ont déjà commencé. La zone cherche toutefois la possibilité d'intégrer ses 2 systèmes de surveillance (interne aux bâtiments et voie publique) dans une même plateforme dont la connexion serait possible tant avec le système du CIRB qu'avec celui de la police fédérale.

Cette étape est aussi une étape nécessaire et essentielle à la mise en place du centre régional de gestion de crise.





ver. uitg./éd. resp.: F. Dauphin
Sq. S. Hoedemaekerssquare, 9 - 1140 Evere